CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Compte rendu de la séance du 19 septembre 2023

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 19 septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures dix, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du treize septembre deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAULT, Corine FAUGERON, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Yohann ROSZÉWITCH, Antoine SIGWALT, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Shirley WIRDEN.

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Ariel WEIL a donné pouvoir à Karine BARBAGLI

Luc FERRY a donné pouvoir à Shirley WIRDEN

Audrey PULVAR a donné pouvoir à Véronique LEVIEUX

Christel TORIELLO a donné pouvoir à Antoine SIGWALT

Julien ROUET a donné pouvoir à Aurélien VÉRON

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Madame Karine BARBAGLI, Première adjointe, à 19 h 00.

Ordre du jour

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2023 PC 11 Désignation du secrétaire de séance

2023 PC 13 Procédure d'urgence pour la délibération DAC 93

2023 PC 09 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 PC 12 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.

2023 DDCT 63 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.

2023 DDCT 61 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024.

2023 DDCT 62 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

2023 DAC 51 Subvention (1 090 000 euros) et avenant avec l'association La Place - centre culturel Hip Hop (Paris centre).

2023 DAC 191 Subventions (183 000 euros) à l'association Le Musée en Herbe, avenant à la convention annuelle d'objectifs, avenant à la convention d'investissement et convention d'investissement

2023 DAC 95 Subvention d'investissement (150 000 euros) et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre)

2023 DAC 150 Subventions d'équipement (335 000 euros) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts et la SCIC le 100 Établissement Culturel et Solidaire (Paris Centre, 12e)

2023 DAC 93 Avenant au contrat de concession de service public entre la Ville de Paris et la Gaîté Lyrique

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

2023 DAC 162 Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

2023 DAC 163 Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

2023 DAC 240 Subventions (52 000 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

2023 DAC 291 Subvention (1 000 euros) à l'association La Cité, Société historique et archéologique (3e, 4e, 11e et 12e)

2023 DAC 96 Convention avec l'association Théâtre musical de Paris relative à l'accompagnement de la pratique amateur (Paris Centre)

2023 DAC 296 Subvention (40 000 euros) et convention annuelle d'équipement- avec l'Association Le Portail de l'Hôtel Raoul

2023 DAC 327 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jules Guesde à l'angle du 22, rue Le Regrattier et du 72, rue Saint-Louis en l'Île, à Paris 4e

2023 DAE 31 Budget participatif parisien - Conventions et subventions (715 000 euros) en faveur de neuf structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

2023 DAE 100 Écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris - Dotations de fonctionnement (2 068 200 euros) et subventions d'investissement (1 100 000 euros), au titre des exercices 2023 et 2024

2023 DASCO 79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)

2023 DASCO 84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

2023 DASCO 85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

2023 DASCO 93 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 94 Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 95 Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

2023 DASCO 80 Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo

2023 DASCO 100 Transformations Olympiques - subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport"

2023 DASCO 106 Dénomination de l'école Daniel CORDIER

2023 DFPE 153 Subvention (59 500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e, 15e, 16e et 19e et sur tout Paris

2023 DFPE 160 Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

2023 DDCT 89 Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville

2023 DLH 60 1, place du Châtelet (Paris Centre) - indemnisation d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2023 DPE 42 Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

2023 DSOL 92 Transformations olympiques - Subventions projets Olympiade Culturelle – insertion et lutte contre l'exclusion

2023 DSOL 95 Aide alimentaire. 11 subventions de fonctionnement pour 9 associations (507 738 €) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies

2023 DSOL 107 Subventions (5 460 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique

2023 DSOL 97 Subventions (70 000 euros) et avenants aux conventions avec 4 associations - Insertion professionnelle personnes en situation de handicap

2023 DU 108 Vente à AXIMO de 12 lots 54, rue de Cléry (Paris Centre) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux

2023 DVD 57 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 194 100 € en investissement) et conventions associées

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

VŒUX

VPC 2023 15 Vœu déposé par Shirley WIRDEN relatif au Théâtre des Déchargeurs

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2023 PC 11 Désignation du secrétaire de séance.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons débuter ce Conseil de secteur. Je vais donc le présider ce soir, comme Ariel est absent, il m'a donné son pouvoir pour cette session.

Nous allons commencer par la désignation de la secrétaire de séance, en l'occurrence Dorine BREGMAN. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 PC 13 Procédure d'urgence pour la délibération DAC 93.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons avancer. Nous allons commencer par une délibération 2023 PC 13 pour l'adoption de la procédure d'urgence pour la délibération DAC 93 qui n'était pas à l'ordre du jour initial. Il s'agit de l'avenant au contrat de la concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de la Gaîté Lyrique. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des , participants.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je vous annonce le retrait du projet 2023 DAE 155 de l'ordre du jour, il sera reporté à un Conseil ultérieur.

2023 PC 09 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons débuter également par l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023. Celui de la séance de juin sera voté en octobre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

COMMUNICATIONS

Communication relative au soutien de la mairie de Paris Centre au Maroc à la suite du séisme du 8 septembre

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons débuter ce Conseil par les communications. Un vœu était à l'ordre du jour initial concernant le soutien de la Mairie de Paris Centre au Maroc à la suite du séisme et il devient une communication. Je vais laisser la parole tout de suite à Amina BOURI. Amina, c'est à toi.

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Bonjour à toutes et tous. Merci Madame la Maire, chère Karine. C'est en effet une communication qui me tient à cœur, qui est relative au séisme dévastateur qui est survenu dans l'ouest du Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre et qui a entraîné la perte tragique de plus de 3000 vies humaines causant une profonde douleur de la nation marocaine et bien sûr du monde entier.

De nombreuses Marocaines et de nombreux Marocains, Français ou Françaises ou non, résident en France et a fortiori à Paris. Nos 4 arrondissements de Paris Centre sont d'ailleurs les témoins de l'histoire postcoloniale, des migrations et du spectre des identités marocaines intégrant notamment une grande communauté qui réside en France. Les deux pays entretiennent des relations historiques étroites caractérisées par des liens d'amitié, de coopération et de solidarité. Il est donc tout naturel que de nombreuses et nombreux Français et Françaises, de nombreuses collectivités, de nombreuses associations françaises se mobilisent pour soutenir le Maroc dans sa reconstruction.

La mairie de Paris Centre, dans cet esprit de solidarité et d'amitié, souhaite manifester son soutien envers le Maroc et le peuple marocain face à cette récente tragédie et prendre part à la mobilisation. Pour ce faire, la mairie de Paris Centre relaie et continuera

de relayer les différentes cagnottes et fonds solidaires afin que les habitantes et habitants de Paris Centre puissent aisément faire des dons. De plus, la mairie de Paris Centre dans sa tradition de solidarité installera une bannière sur le fronton de La Fabrique de la Solidarité rappelant ainsi son soutien et invitant à faire des dons. Afin de maximiser son impact, la mairie de Paris Centre s'appuiera sur les associations implantées sur son territoire et qui œuvrent pour ce combat, notamment la Croix-Rouge et le Secours Populaire.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Amina. Peut-être vous préciser également que la Ville de Paris a apporté son soutien financier pour 500 000 € pour ce drame au Maroc, mais également tout récemment aujourd'hui a exprimé son soutien au peuple libyen à la suite des inondations, ce déluge qui a lieu en Libye, et avec une délibération qui sera passée également au prochain Conseil de Paris. Nous pouvons exprimer ce soir le soutien du Conseil municipal de Paris Centre, je pense, pour le peuple marocain et le peuple libyen.

Communication relative à la rentrée scolaire et aux travaux dans les écoles, les crèches et les collèges de Paris Centre

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ensuite, c'est à mon tour de vous parler un petit peu de la rentrée scolaire et des travaux absolument colossaux qui ont eu lieu cet été dans les écoles, les crèches et les collèges de Paris Centre.

Les enfants ont retrouvé le chemin de la crèche, de l'école et des collèges au sein de locaux rénovés et de cours réaménagées. Ces vacances estivales ont permis de réaliser plus de 6 millions d'euros de travaux aussi bien dans les crèches que dans les écoles, que dans les collèges, avec plusieurs enjeux, évidemment, de créer toujours de nouvelles cours Oasis pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, mais également pour cette urgence à améliorer le confort thermique et l'efficacité énergétique des bâtiments, rendre les établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous avons tout un plan sur les établissements de Paris Centre et réaménager les locaux, tout

simplement, pour améliorer le bien-être, la sécurité des enfants et également les conditions de travail des agents, des équipes scolaires et périscolaires de nos écoles.

Concernant les cours Oasis, nous avons désormais 12 cours et maintenant, cela s'est développé au niveau des crèches, nous avons 2 cours de crèches qui ont été végétalisées et débitumées et 10 cours d'école. Cet été, ce sont les cours de l'école Jussienne, la partie élémentaire de l'école Béranger, les terrasses de la partie maternelle de l'école Saint-Merri et la cour de la crèche Bassompierre qui ont été végétalisées, débitumées et également avec de nouvelles organisations, toujours avec des matériaux vertueux comme un sol clair pour ne pas capter toute la chaleur. Il faut toujours rappeler que les cours Oasis ne se font pas en un été, cela nécessite des corps de métiers différents et cela se poursuit aux petites vacances, à savoir aux vacances d'automne et aux vacances de fin d'année.

Également un très beau chantier dont nous sommes très fiers qui a été finalisé cette année, c'est celui de l'escalier d'honneur patrimonial de l'école maternelle du 52, Turenne. Ce sont des travaux exemplaires avec des panneaux pédagogiques. Nous avons eu des corps de métiers comme les tailleurs de pierre, par exemple, qui sont intervenus. Ce sera prochainement inauguré. Je vous invite vraiment, comme c'est une école, à venir voir cette splendeur du XVIIe siècle lorsque ce sera ouvert.

Pour le confort thermique des plus petits, nous avons changé 35 radiateurs au sein de la crèche des Blancs-Manteaux pour une meilleure efficacité thermique.

Ce sont toutes les menuiseries, à savoir les fenêtres et les cadres des fenêtres de la façade extérieure du collège Poquelin, rue Molière, qui sont en train d'être changées. Cela a débuté cet été, cela va aller jusqu'aux vacances de fin d'année également. C'est vraiment un budget considérable de 800 000 € qui a été dédié sur le collège Poquelin.

Ensuite, de précieux travaux de mise en accessibilité ont été débutés dans les écoles Argenteuil, Perle et également au collège Couperin, puisque le collège accueille des enfants en fauteuil roulant cette année, depuis la rentrée, donc nous sommes très attentifs à ce que tout se passe bien. Vous verrez que nous avons une délibération d'ailleurs pour la réparation d'un ascenseur dans ce collège un petit peu plus tard.

Je ne vais pas détailler tous ces projets puisque nous avons aussi des rénovations de préau, des salles de sport. Je pense que nous pouvons tous remercier les équipes techniques de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance et de la section locale d'architecture de Paris Centre qui ont effectué un travail vraiment de qualité et d'efficacité puisque tous ces travaux ont lieu dans le délai réduit des vacances scolaires avec la date-butoir de la rentrée scolaire pour être prêts.

En tous cas, je souhaite, et je pense que nous pouvons le faire également de la part de tout le Conseil municipal, une excellente rentrée et une excellente année scolaire à tous nos élèves de Paris Centre, mais également aux équipes périscolaires, aux agents des crèches qui sont si précieux pour nous en ce moment à Paris Centre. Bonne rentrée scolaire à tous, et je termine là la communication concernant la rentrée scolaire.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Communication relative au vote du Budget Participatif

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je fais communication et animation, c'est ce qui est bien. Je poursuis avec la communication relative au vote du budget participatif par Boris, vote du Budget Participatif qui a lieu, comme vous l'avez vu, devant la mairie. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à le faire ce soir ou dans les prochains jours. Boris, c'est à toi.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci beaucoup Madame la Maire. Effectivement, vous avez dû remarquer l'urne devant la mairie de Paris Centre. Le vote a commencé le 7 septembre, il dure quasiment tout le mois de septembre puisqu'il se termine le 26 septembre. Cette phase de vote est l'une des phases du Budget Participatif dans l'année. C'est l'aboutissement des presque 100, entre 80 et 90 idées, qui ont été déposées à Paris Centre. Il y a eu beaucoup d'étapes, des commissions, des dialogues de convergence, des filtres techniques, des filtres administratifs, et donc nous en sommes à cette phase qui est presque la plus excitante avec celle de l'attribution et de la réalisation des projets.

La phase de vote est évidemment très importante, les Parisiennes et les Parisiens sont invités à se prononcer sur 20 projets pour Paris Centre et il y a également 12 projets soumis au vote pour tout Paris. Ces projets sont directement issus d'une commission qui avait été tenue dans cette mairie de Paris Centre le 24 mai, en présence du public et de la représentation des conseils de quartier. Nous avions validé les projets soumis au vote après la série de filtres dont j'ai parlé.

Le Budget Participatif existe depuis 2014 à Paris qui a été précurseur en ce domaine, donc ce n'est pas un exercice que nous découvrons. Cela dit, cette année, il y a quelques nouveautés. En termes très pratiques, pour le vote en ligne, c'est l'intégration du Budget Participatif à une grande plateforme qui s'appelle *decider.paris*. C'est là que nous allons voter, ce n'est plus sur le site du Budget Participatif puisqu'en quelque sorte il n'existe plus. Le Budget Participatif se retrouve sur *decider.paris*, donc il y a d'autres modalités de participation en ce qui concerne la Ville, mais c'est bien là que nous allons voter.

La deuxième chose est que les projets sont recevables tout au long de l'année. Évidemment, les projets qui sont reçus aujourd'hui seront votés en 2024, mais c'est un changement notable parce qu'avant il n'y avait qu'une période de 3 semaines pour déposer les projets.

Le dernier point d'innovation cette année est le passage à un vote par enveloppe budgétaire territorialisée. Nous n'avons plus un nombre de projets qui sont décidés pour Paris Centre, mais une enveloppe, en l'occurrence 2,52 millions d'euros, donc 2 520 000 € et 6 millions d'euros pour Paris.

Cela nous permet d'accepter peut-être un nombre plus grand de projets et il y a de quoi faire son choix. Je ne vais évidemment pas citer les 20 projets, mais nous pouvons quand même penser à :

- La rénovation des supports luminaires à l'intérieur de l'église Saint-Eustache, vous aurez reconnu le 1er arrondissement,
- Un projet sur la rénovation du Café Reflets qui porte aujourd'hui mal son nom puisqu'en fait il y a un miroir au centre du lieu, mais il ne miroite plus grand-chose, donc le Reflet a perdu de son lustre et il s'agit de la rénovation de ce café à la fois sur son plan social et sur le plan artistique,
- La rénovation des toilettes au collège Victor Hugo, vous aurez reconnu le 3e arrondissement,
- Une cour Oasis, vous en parliez il y a quelques minutes, Madame la Maire, mais cela c'est dans l'école Fauconnier-Ave Maria, elles sont réunies depuis 2019 et il y a un mur entre les deux, nous sommes dans le cas général pour faire tomber les murs et cela marche aussi pour cette école Fauconnier-Ave Maria.

Bref, j'ai cité un projet par arrondissement, il y en a 20 en tout, je vous invite évidemment à aller faire votre choix.

Vous savez que si vous avez plus de 7 ans, ce qui doit concerner quand même la majorité d'entre nous aujourd'hui, si vous êtes Parisienne ou Parisien, actif ou active à Paris, quelle que soit votre nationalité, vous pouvez voter au Budget Participatif.

Bien sûr, vous savez que c'est possible en ligne, c'est possible dans les urnes qui sont soit fixes, soit mobiles. Je dois d'ailleurs pour terminer remercier les volontaires du Budget Participatif qui sont très actifs et actives pendant les 3 semaines de vote. Merci aussi aux collègues qui se sont déplacés auprès d'urnes, qui vont le faire, pour inciter les Parisiennes et les Parisiens à voter, d'ailleurs cela permet d'échanger avec des habitantes et habitants et parfois d'entendre des retours très précieux.

Le dépouillement des bulletins sera évidemment public et nous saurons dans quelques semaines quels projets ont été retenus pour Paris Centre. Nous aurons l'occasion en Conseil de Paris de voter le budget pour réaliser ces magnifiques projets proposés par les Parisiennes et les Parisiens. Merci beaucoup.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Boris. Je serai devant l'école Fauconnier-Ave Maria justement vendredi matin avec l'urne mobile pour soutenir ce joli projet. Nous pouvons voter jusqu'au 26 septembre sur le Budget Participatif.

Communication relative à la réouverture du Théâtre Sarah BERNHARDT

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Maintenant nous allons passer aux communications culture avec Benoîte LARDY qui va nous parler tout d'abord de la réouverture du Théâtre Sarah BERNHARDT avec des week-ends festifs.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je pense que vous m'entendez. Nous sommes très heureux évidemment de voir se réaliser l'aboutissement d'un chantier titanesque qui a duré près de 7 ans et surtout de retrouver notre théâtre au cœur de la ville à Paris Centre après 7 années de ce que nous pourrions qualifier d'expatriation à l'Espace Cardin, au Théâtre des Abbesses et chez 16 lieux partenaires à Paris et en Île-de-France.

Cette joie de retrouver notre théâtre s'accompagne de la joie de renouer avec son histoire puisque cette réouverture est l'occasion de redonner au théâtre le nom qui a été le sien au début du XXe siècle, à savoir Théâtre Sarah BERNHARDT, nom qui avait été donné par Sarah BERNHARDT elle-même à ce théâtre qu'elle a dirigé avec panache pendant 24 ans, de 1899 à son décès en 1923. Je rappelle que cette dénomination permet de réhabiliter la grande figure artistique qu'était Sarah BERNHARDT que l'occupant allemand avait voulu effacer en débaptisant le théâtre en 1941.

C'est donc dans une grande joie, sinon allégresse, que l'inauguration du Théâtre Sarah BERNHARDT s'est tenue le week-end du 9 et 10 septembre, le 9 en particulier. J'ai eu la joie d'y aller, avec le lancement de festivités sur la place du Châtelet qui vont continuer jusqu'au 15 octobre, ce qui est une manière de préfigurer le projet de réaménagement de

la place du Châtelet dont je ne sais rien, que nous portons, qui vise précisément à faire de cette place un véritable lieu de vie et de circulation apaisée.

Cette période de festivités autour de la réouverture atteindra son apogée le 4 octobre avec la réouverture au public et les premières représentations dans le Théâtre Sarah BERNHARDT, à l'intérieur du Théâtre Sarah BERNHARDT, et nous serons très heureux de mobiliser tous nos partenaires culturels et associatifs à cette occasion. Je vous remercie.

Madame la Maire, si vous le permettez, je voudrais faire deux petites annonces : signaler que La Place, la vraie cette fois, La Place à La Canopée, a vraiment eu un grand, très grand événement ce week-end, que vous avez pu voir, qui a été relaté dans Le Parisien, avec du Basket 3X3, breakdance, etc. Je voudrais évidemment vous signaler, si vous ne l'avez pas vue, l'exposition qui est sur les grilles de la mairie de Raymond LASPALES sur les ateliers du Marais tels qu'ils étaient jusqu'aux années 70, que certains d'entre nous ont connus, et c'est assez amusant de voir les gens qui tournent et qui reconnaissent parfois sur les photos certains grands-parents ou employés. Et évidemment de la culture avant toute chose, c'est notre programmation municipale qui va reprendre le 3 octobre et le 5 octobre, mardi 3 et jeudi 5, par des films, mais aussi ensuite par une autre programmation, avec quelques surprises tout au long de l'année dont je pense une première, pour ceux qui le connaissent ou l'ont connu, Richard GOTAINER. Voilà ce que j'avais à dire sur la culture. Oui, Richard GOTAINER, vous savez j'étais pendant des années chez Phonogram, j'ai eu le plaisir de le côtoyer. William SHELLER, ce n'est pas possible, il n'a même plus de piano chez lui, mais sinon j'aurais bien aimé le voir.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Benoîte. Nous reviendrons à l'agenda après ta dernière communication puisque tu poursuis avec une communication à propos des bouquinistes et des J.O.

Communication relative aux bouquinistes et aux J.O.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues. Comme vous le savez, pour des raisons de sécurité la préfecture de police a demandé à la Ville de Paris le retrait des boîtes des bouquinistes dans la perspective de la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Nous regrettons cette décision et tenons à apporter notre soutien à l'ensemble des bouquinistes qui considèrent qu'il y a d'autres manières de sécuriser les boîtes comme l'emballage, le scellé, etc. Ils considèrent que leurs échoppes, ces librairies à ciel ouvert, appartiennent aussi bien au paysage qu'au patrimoine de Paris Centre et de Paris en général, des rives de la Seine, inscrites au patrimoine de l'UNESCO depuis 1991, dont elles sont devenues indissociables. Cette inscription dans le patrimoine français est si profonde que les bouquinistes eux-mêmes sont inscrits depuis 2019 au prestigieux

patrimoine culturel immatériel français. La mairie qui était alors celle du 4e arrondissement a d'ailleurs été la première à avoir voté un vœu présenté par Ariel WEIL, alors maire du 4e arrondissement, suggérant et défendant cette inscription au patrimoine immatériel.

Notre soutien aux bouquinistes n'a pas faibli depuis le début de la présente mandature et nous avons, par exemple, présenté sur les grilles, vous vous souvenez, une exposition de photographies des bouquinistes de janvier à mars derniers. Nous avons aussi soutenu un festival, Paname Bouquine, sur l'Île de la Cité, organisé par les bouquinistes et par Camille GOUDEAU que vous avez pu voir dans la Grande Librairie la semaine dernière non seulement pour présenter les livres qu'elle aimait, mais également pour défendre le projet des bouquinistes.

Je salue également un autre bouquiniste emblématique, Jérôme CALLAIS, président de l'Association culturelle des bouquinistes de Paris qui s'est toujours engagé pour la reconnaissance et la défense des intérêts de cette activité et qui contribue au charme et à l'identité de Paris.

La Ville a ainsi proposé de rénover à ses frais les boîtes abîmées comme un élément d'héritage des Jeux Paris 2024 et dans l'objectif d'appuyer la candidature des bouquinistes au patrimoine de l'UNESCO. La Ville s'est également engagée à organiser un village des bouquinistes dans un quartier littéraire proche de la Seine afin de valoriser ce dernier et de permettre aux bouquinistes de bénéficier des retombées touristiques des Jeux de Paris 2024. La Ville de Paris se mobilise et montre son attachement aux bouquinistes. Nous espérons qu'une solution satisfaisante pour toutes les parties soit trouvée. Je vous remercie.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Benoîte. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Bonsoir. Je crois que le soutien est unanime, le soutien aux bouquinistes est absolument unanime. Beaucoup de questions pratiques se posent. Les discussions avec certains d'entre eux et Jérôme CALLAIS, président de l'association des bouquinistes, révèlent d'abord une appréhension vis-à-vis des boîtes qui sont anciennes. La mairie s'est

engagée à les réparer, c'est une belle chose. Les conditions de déménagement, est-ce qu'il faut les stocker ou les mettre sur une place, la question visiblement semble ouverte. Ce n'est pas un public simple, mais il faut leur parler, leur exprimer clairement le projet municipal palliant le projet de l'État d'évacuation des boîtes.

Et il y a le retour de boîtes, et j'ai l'impression que dans leur esprit ce n'est pas toujours clair, l'assurance de revenir au site actuel et de ne pas être envoyés ailleurs. Je pense qu'un document officialisant une garantie municipale qu'ils retourneraient bien sur leur emplacement actuel après la cérémonie d'ouverture serait de nature à les rassurer et à offrir à cette profession qui est menacée et difficile. Ils ont du mal à recruter de nouveaux bouquinistes, un document officiel, une garantie officielle municipale les aiderait face à la menace de la préfecture de police. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci. Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Bonjour. À propos des bouquinistes, nous en avons parlé ce matin à la commission du Vieux Paris. Nous avons entre autres parlé de ce classement au titre du patrimoine de l'UNESCO, mais nous pensons qu'ils sont de fait classés puisqu'ils sont à proximité, ils sont vraiment dans le périmètre de protection de ce classement. Nous allons intervenir, nous allons faire une contribution, la commission du Vieux Paris, pour soutenir les bouquinistes et même pour soutenir qu'il n'y ait pas de déménagement parce que nous pensons que les Jeux Olympiques peuvent très bien se dérouler avec des boîtes de bouquinistes. C'était le sujet ce matin.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci pour ces interventions, c'est le sens de la communication de Benoîte. Merci en tout cas, Benoîte, pour ces communications.

Nous allons maintenant passer à l'examen des délibérations. L'agenda avant, merci, je voulais aller trop vite.

Je vais vous lire l'agenda :

- Le prochain Conseil de Paris a lieu du mardi 3 au vendredi 6 octobre.
- À noter le prochain Conseil de secteur le mardi 7 novembre.
- Surtout mettez bien dans vos agendas le prochain café du Maire, le café du Maire de rentrée le samedi 7 octobre matin à la Halle des Blancs-Manteaux.

Au niveau des réunions publiques :

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

- J'aurai le plaisir d'animer une réunion « Crèche mode d'emploi » demain soir à 18h30 dans cette même salle.

- Le mardi 26 septembre, une réunion publique concernant la résilience à Paris a lieu à 19 h 00.

- Ensuite, nous avons un point, je pense, avec Florent sur « Embellir votre quartier » avec des ateliers de concertation sur la contre-allée Réaumur le mardi 3 octobre à 18 h 30.

- Nous avons également des webinaires concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap le jeudi 21 septembre.

- « Mieux connaître la MDPH et comprendre le formulaire de demande » et le jeudi 5 octobre, c'est tout un séminaire sur le handicap.

Les événements ce week-end :

- La fête des jardins, des jardins en jardin partagé vous proposeront des activités le 23 et le 24 septembre.

- Ensuite vous avez, comme l'a déjà dit Benoîte, la reprise De la culture avant toute chose le mardi 3 octobre.

- Le dimanche 8 octobre, la Journée Paralympique sur la place de la République.

- Dans le Forum des Halles, organisé par le Forum des Halles et avec énormément de monde, vous avez un Job dating le mardi 10 octobre avec plus de 2 000 offres, donc vraiment n'hésitez pas à relayer ce Job dating.

- Un don du sang le jeudi 12 octobre en mairie Paris Centre, c'est toujours très précieux.

- Une journée sur la vue le 12 octobre en mairie Paris Centre, je pense que tu seras là, Catherine.

- Des points de rencontre propreté vont se dérouler entre le 30 octobre et le 4 novembre. Les lieux seront listés sur notre site puisque je n'ai pas le détail.

- Nous avons également des cafés avec les écoles, avec la Direction de la propreté et de l'environnement avec Dorine BREGMAN prochainement.

- Pour finir, une conférence avec le maître verrier Emmanuel BARROIS, nous venons d'inaugurer cette magnifique sculpture au sein du jardin du Palais Royal, le 6 novembre à 19 h 30 sur le thème de l'implication du corps dans le travail et la transversalité.

Les prochaines cérémonies :

- Le dévoilement de la plaque du Théâtre Sarah BERNHARDT le mercredi 4 octobre.

- La commémoration de la victoire de la paix le 11 novembre qui aura lieu le vendredi 10 novembre au Monument aux Morts de la mairie Paris Centre. Vous savez que nous décalons les dates des commémorations afin de pouvoir avoir des scolaires toujours avec nous puisque ce sont des moments de transmission, de mémoire et d'histoire.

Est-ce que vous m'entendez bien ou c'est trop fort ? Cela va ? D'accord, très bien.

Une intervenante

C'est un peu flou.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est flou ? Pour vous ? Nous allons dire cela à la technique.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 PC 12 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

2023 DDCT 63 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

En tout cas, nous allons poursuivre et nous allons passer vraiment à l'examen des délibérations avec une proposition de regroupement des deux délibérations prochaines à savoir le PC 12 et la DDCT 63. C'est Shirley WIRDEN qui nous présente ces deux délibérations.

Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Bonjour chers collègues. Désolée, j'ai une petite voix, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai fait un peu la fête ce week-end, je ne vais pas vous le cacher, cela ne sert à rien de lutter contre, donc j'ai une voix un petit peu spéciale. En plus, ces délibérations sont

normalement portées par Luc, autant vous dire que ce n'est pas mon domaine, mais je vais faire de mon mieux pour ne pas commencer ce Conseil de manière trop aléatoire.

PC 12 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024 et DDCT 63 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.

L'objet de la délibération est bien la loi démocratie de proximité promulguée en 2002 qui est venue conforter le processus de déconcentration et décentralisation au profit des mairies d'arrondissement pour améliorer le service public municipal et le rapprocher des Parisiennes et des Parisiens. Cette évolution législative modifie notamment un article du code général des collectivités territoriales qui définit la nature des équipements de proximité susceptibles d'être inscrits à notre inventaire. Les équipements de proximité sont à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 ha, ce qui ne concerne pas l'ensemble des habitantes et habitants de la commune ou les habitantes et les habitants de plusieurs arrondissements qui n'ont pas une vocation nationale.

L'adoption de cet inventaire des équipements de proximité constitue un préalable à l'élaboration des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2024.

Il y a actuellement 201 équipements de proximité dans Paris Centre. L'enjeu ici est l'augmentation du nombre d'équipements de proximité dans le secteur de Paris Centre avec la proposition d'ajout à l'inventaire :

- Du mail planté du boulevard Henri IV au 12 – 46, boulevard Henri IV,
- Du jardin mémorial de la Saint-Barthélemy 2, place du Louvre,
- Du Jardinet du Monument aux Morts de la mairie de Paris Centre 7, rue Perrée,
- Des Jardinières de la Fontaine des Innocents 1, place Joachim du Bellay,
- Du Jardin partagé Rosiers Joseph Migneret 10, rue des Rosiers,
- Du Jardin partagé le Potager de la Lune 18, rue de la Lune.

Voilà pour cette délibération que je vous remercie d'adopter. C'est bon, j'ai bien tout fait ? Je parle sous le regard de Fab qui m'a aidée. C'est parfait, Karine, c'est bon ? Très bien, mission accomplie.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je suis embêtée parce que d'habitude ce n'est pas toi, mais boulevard Henri IV, je n'ai pas bien compris, il y a un jardin ?

Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Un mail planté.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Oui, mais cela n'existe pas. Aujourd'hui, c'est le boulevard Henri IV comme il y a 20 ans.

Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Nous avons une vision d'avenir.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

C'est un peu bizarre que ce soit déjà dans nos…

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Comme cela il rentrera directement dans notre patrimoine de proximité.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Je pense que c'est un projet qui doit commencer à l'automne, et comme nous avons une délibération une fois par an, je pense qu'ils ont voulu dire que dès le début de la livraison des travaux c'était la mairie qui avait la charge de cet aménagement-là. Je pense que c'est juste cela.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci. Donc nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DDCT 61 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

2023 DDCT 62 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est toujours Shirley WIRDEN qui continue avec une proposition de regroupement de la DDCT 61 sur les états spéciaux d'arrondissement et de la DDCT 62. À toi Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci Madame la Maire. Donc la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2024 et la délibération cadre - investissement 2024.

Il convient de fixer par ces délibérations le cadre de référence de la répartition de dotation des états spéciaux d'arrondissement pour la préparation du budget primitif 2024. Ceux-ci comprennent une dotation d'animation locale, la DAL, une dotation de gestion locale, DGL et une dotation d'investissement, DIV.

La DAL finance les dépenses liées à l'information des habitantes et habitants du secteur, à la démocratie, à la vie locale, aux activités culturelles et aux interventions relatives aux travaux d'urgence liés à la gestion des équipements de proximité. Le montant de la DAL est calculé et réparti entre les arrondissements par le Conseil de Paris lors de l'examen du budget.

Les crédits de la DGL permettent d'assurer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont nous avons parlé tout à l'heure dont le Conseil de secteur de Paris Centre a la charge.

La DIV couvre les dépenses d'investissement liées à des équipements autres que les équipements de proximité. Les mairies d'arrondissement peuvent engager la DIV sur des opérations de travaux sur la voirie ou sur des équipements gérés par la Ville de Paris.

Il s'agit pour le Conseil de secteur de reconduire l'autorisation de réaliser des dépenses sur ce type d'équipement en passant par des marchés de travaux correspondants. Cette dotation est également constituée de crédits mis à la disposition des conseils de quartier.

Il y a les principes de répartition des crédits de la DAL avec une attribution à chaque arrondissement d'une dotation forfaitaire égale, une attribution ensuite de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement. Il y a l'attribution de 50 % de crédits restants en fonction des critères socio-économiques.

La DGL, quant à elle, comprend deux parties. Je ne sais pas si vous voulez que je le détaille ou pas. Non, ce n'est pas utile que je détaille.

Donc voilà, je vous remercie de bien vouloir voter ces délibérations. J'ai fait de mon mieux. Merci du soutien, mes chers collègues, c'est gentil.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Shirley. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Merci Shirley.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 51 Subvention (1 090 000 euros) et avenant avec l'association La Place - centre culturel Hip Hop (Paris centre)

2023 DAC 191 Subventions (183 000 euros) à l'association Le Musée en Herbe, avenant à la convention annuelle d'objectifs, avenant à la convention d'investissement et convention d'investissement

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons partir dans une grande série de DAC avec Benoîte LARDY, notre Adjointe au Maire en charge de la culture et du sport, bien sûr, mais là, de la culture. Avec une proposition de regroupement de la DAC 51 pour La Place et de la DAC 191 pour le Musée en Herbe.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Chers collègues, j'ai choisi de les rassembler d'abord parce que vous connaissez bien ces deux établissements, que je n'ai pas besoin de vous les décrire et d'autre part parce que cela est relatif aux subventions de fonctionnement.

En ce qui concerne La Place, leur subvention de fonctionnement a été entièrement attribuée, donc il ne s'agit pas de solde, mais ici de signer un avenant permettant d'accorder un complément de 20 000 euros à cette subvention de fonctionnement de manière à porter la subvention pour les activités 2023 de la structure à 1 090 000 euros au total au lieu de 1 070 000 euros qui avaient été prévus à l'origine.

Cela se justifie par l'extrême, comment dire, vivacité, la dynamique de cet établissement qui joue vraiment le jeu, non seulement des Olympiades Olympiques, mais de tout ce qui peut exister. Il s'agit donc de signer un avenant, je vous demanderai votre aval pour ces 20 000 euros de supplément pour La Place.

En ce qui concerne le Musée en Herbe, là en revanche il s'agit du solde de la subvention de fonctionnement et de la signature de la convention d'objectifs, puisqu'il s'agit d'une convention d'objectifs. Nous avions versé 175 000 euros, donc nous vous proposons de verser le solde de 82 500 euros, c'est la première chose. Par ailleurs, il y a une correction, il y a un avenant à signer en ce qui concerne l'investissement, nous avions attribué, nous avions signé le projet d'un investissement de 10 000 euros pour des investissements qui comprenaient la verrière. Il se trouve que la verrière n'est pas à changer, donc au lieu de 10 000 euros ils n'ont besoin que de 8 000, donc du coup un avenant est à signer.

Voilà donc je vous demande de bien vouloir voter ces deux délibérations.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Aurélien VÉRON. La Place.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Le Musée en Herbe évidemment a tout notre soutien, ils réalisent un travail formidable pour nos petits.

En revanche, pour La Place, notre position qui a déjà été exprimée lors de la subvention initiale reste la même, donc nous voterons contre. Nous estimons que le conseil d'administration et la Direction de La Place ont pris une orientation qui ne correspond pas à nos valeurs, qui devient politique, engagée, avec les notions de racisé, les notions de victimisation postcoloniale, le traitement qui pour nous ne correspond pas à une dimension neutre qui nécessite des fonds publics, mais une position engagée qui n'est pas notre vision en tout cas de La Place. Par ailleurs, le hip-hop qui est un art très vaste et extrêmement dynamique est un art qui aujourd'hui n'a pas franchement besoin d'argent public. Compte tenu du positionnement de La Place hostile à Rachel KHAN par exemple et aux visions universalistes du centre gauche, je ne parle même pas du centre droit, nous allons voter contre cette subvention et d'ailleurs voter la fin des subventions pour La Place.

Vote dissocié, désolé pour cette rupture.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Vous aviez déjà évoqué ce sujet à la précédente délibération concernant La Place et le maire vous avait répondu. Nous aimons beaucoup Rachel KHAN donc ce n'est pas le problème, mais ce n'est pas nous qui décidons. Cela dit, cette Direction fait très bien, anime très bien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je serais intéressé d'avoir un bilan du nombre de jeunes qui passent, accueillis, moins jeunes aussi, combien d'événements, etc., parce que les bilans ne sont pas très publics. Ils font sûrement un très bon travail, mais 1 million, ce n'est pas anodin. Nous voyons d'autres établissements publics municipaux qui rament avec des budgets moindres, donc j'aimerais juste avoir un petit bilan d'activité. En tout cas, le positionnement politique de la direction ne nous satisfait pas et ils n'ont pas gardé la neutralité requise par une institution pareille. Merci.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

C'est noté, je n'ai pas plus de choses à ajouter que ce que le maire avait dit.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est bien noté, nous allons passer au vote tout en notant la question et en la transmettant à La Place.

Nous allons voter en dissociant, d'abord la DAC 51. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je m'abstiens parce que je suis au conseil d'administration.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Non, c'est : tu ne prends pas part au vote, ce n'est pas la même chose, ce n'est pas s'abstenir. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je trouve très bien la subvention parce qu'ils font un vrai travail et que c'est difficile pour eux.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Corine, si l'on ne prend pas part au vote, on ne parle pas. Merci.

Ensuite, nous allons voter la DAC 191 pour le Musée en Herbe. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour ce vote à l'unanimité pour le Musée en Herbe.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 95 Subvention d'investissement (150 000 euros) et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre)

2023 DAC 150 Subventions d'équipement (335 000 euros) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts et la SCIC le 100 Établissement Culturel et Solidaire (Paris Centre, 12e)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ensuite nous allons examiner un autre regroupement de délibérations, toujours avec Benoîte, avec la DAC 95 concernant le Théâtre Musical de Paris et la DAC 150 sur la Cité internationale des Arts. À toi, Benoîte.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Merci. Il s'agit donc pour les deux de subventions d'équipement. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé de les rassembler.

En ce qui concerne le Théâtre du Châtelet, l'association Théâtre Musical de Paris, ce qui est la même chose, il s'agit d'accorder une subvention d'investissement de 150 000 euros et de signer la convention qui est relative. En fait d'importants travaux de rénovation ont déjà été réalisés entre 2017 et 2019. Il est utile aujourd'hui d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des équipes. Trois interventions prioritaires sont prévues : la création d'un nouveau système sain d'aération des ateliers de travail situés au quatrième sous-sol du théâtre, le renforcement d'un tube d'accrochage de matériel scénographique et l'acquisition de conteneurs de stockage de décors permettant de réduire le nombre de manipulations manuelles et par conséquent les risques de troubles musculosquelettiques. Voilà, c'est donc essentiellement pour le personnel et il s'agit de 150 000 euros, c'est la première.

En ce qui concerne la CIA, enfin le Centre International, la Cité internationale des Arts, il y en a deux : c'est la Cité internationale des Arts et également la SCIC que je ne connaissais pas, que je me propose peut-être de vous présenter après, qui est un établissement culturel solidaire. Voilà, cela je vous le dirai après. Pour la Cité internationale des Arts il s'agit de 335 000 euros. Vous connaissez le rôle de la CIA, il y a un certain nombre de travaux à faire pour améliorer les ateliers notamment.

En ce qui concerne la SCIC, c'est dans le 12e, notre avis peut-être n'est pas essentiel, mais ils travaillent beaucoup ensemble, c'est également un établissement solidaire qui fait beaucoup de choses à l'intention des publics en difficulté.

Je vous demande de bien vouloir voter ces deux subventions. 300 donc pour la CIA et l'autre c'est SCIC pour 35 000 euros, c'est une société coopérative d'intérêt collectif qui est située dans le 12e.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons passer au vote sur simplement le Théâtre Musical de Paris. Ariel ne prend pas part au vote. Oui, mais c'est moi qui le présente. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'autres personnes qui ne prennent pas part au vote sur ces deux délibérations ? C'est bon ? D'accord.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 93 Avenant au contrat de concession de service public entre la Ville de Paris et la Gaîté Lyrique

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous continuons avec justement la délibération publiée en ordre du jour complémentaire, la DAC 93 à propos de la Gaîté Lyrique et c'est toujours Benoîte qui continue.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Il s'agit de signer un avenant au contrat de concession de service public entre la Ville de Paris et la Gaîté Lyrique qui est donc concessionnaire depuis le 1er janvier 2023.

Cet avenant a pour objet d'arrêter une indemnité compensatrice de non-exploitation, si je peux dire cela, de l'établissement pendant un peu plus d'un mois, je crois, du 11 janvier au 9 février 2023, en fait un peu plus long que cela. Il se trouve que pendant cette période ils n'ont pas pu exploiter l'établissement, la préfecture de police ayant l'ayant interdit. Pourquoi l'interdire ? En fait le contrôle qui a été fait a mis en avant un certain nombre d'éléments qui empêchaient la réouverture de la Gaîté Lyrique, c'était de la responsabilité de l'ancien concessionnaire. Il y a eu un compromis signé entre la Ville et l'ancien concessionnaire où l'ancien concessionnaire a accepté de prendre la moitié de la somme et donc il s'agit de signer un contrat de transaction avec l'ancien concessionnaire, la SEGL qui accepte de prendre part à l'indemnité à hauteur de 163 000 euros. Sinon l'indemnité compensatrice est de 325 890 euros, soit 2 % du montant global initial du contrat.

Enfin, il est proposé de bien vouloir approuver la mise au rebut des matériels qui étaient inappropriés et procéder à la réforme comptable de l'inventaire de la Ville des matériels stockés depuis plusieurs années dans les sous-sols de la Gaîté Lyrique.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Benoîte. Demandes d'intervention ? Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

J'espère que vous ne l'avez pas payé trop cher parce que ce n'est pas encore tout à fait au point.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Non, je crois qu'il faut que j'arrête pour que vous puissiez parler.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Sur la Gaîté Lyrique nous avions déjà beaucoup d'interrogations sur la nouvelle structure qui a évincé l'ancienne et qui était destinée à faire découvrir les nouvelles musiques, les nouvelles danses, un peu de hip-hop, de l'électro et de nouvelles sources musicales. Cette fois-ci nous avons un assemblage d'Arty Farty, Art Péteur, d'une ONG d'intégration des migrants, d'Arte, de Make Sense et d'une maison d'édition. On ne voit pas trop l'objectif puisqu'on dit en gros « il faut y aller sans savoir pourquoi on y va parce qu'il se passe toujours des choses ». Alors tout cela est passionnant, 10 000 m² au milieu de Paris sans objectif précis, dans des conditions un peu burlesques, donc cet avenant ne nous satisfait pas plus que le projet lui-même.

Tant que nous n'avons pas de visibilité, nous restons opposés à ce budget. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je crois qu'ils n'ont pas été évincés, c'est un appel à projet avec un renouvellement d'équipe comme cela se fait régulièrement sur les établissements culturels de Paris Centre.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous connaissons les critères qui ne sont pas toujours clairs. En tout cas, l'équipe en place ne s'attendait pas à être évincée comme cela, remplacée lors de l'appel d'offres. Les tensions existent et là je ne vois pas le nouveau projet par rapport à l'ancien qui était au moins clair.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Raphaëlle RÉMY–LEULEU.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Je vais faire un petit bout de réponse aussi, si tu me permets ma chère Benoîte, parce qu'en fait à un moment le discours est tellement contradictoire que je ne sais pas comment nous pouvons vous apporter une réponse satisfaisante. Parce que lorsqu'il y a une demande, une manifestation d'appel à intérêt, c'est justement parce qu'il y a des critères, des critères qui sont objectivés, parce qu'il y a un jury, parce qu'il y a la présentation d'un bilan et d'un projet. Et à chaque fois vous remettez en doute l'affectation de certaines de ces décisions, mais alors uniquement celles qui portent sur des projets des établissements qui associent des associations, des organisations, qui ne sont pas proches de vous politiquement. Donc il y a un moment où il va falloir l'assumer aussi. Vous le faites en partie, vous dites que le projet ne vous plaît pas, d'accord, mais ne dites pas que cela n'est pas clair, ne dites pas que cela ne répond pas aux règles de base des marchés publics ou des appels à manifestation d'intérêt parce que là ce n'est pas uniquement sur la structure et son projet que vous portez l'opprobre, mais également sur le fonctionnement de la Ville de Paris, de ses agents, de ses services et c'est vraiment insupportable. Que vous ne soyez pas intéressés par la nouvelle programmation de la Gaîté Lyrique, cela vous regarde et quelque part il en faut pour tous les goûts. En revanche, ne dites pas que cela n'a pas été fait dans les règles de l'art et que l'équipe sortante ne se soit pas attendue à ne pas continuer le projet, mais si l'équipe sortante s'était attendue à être automatiquement reconduite vous auriez dit que nous avions fait un deal en dehors des règles publiques avec l'équipe sortante. Enfin, il y a un moment où vous ne pouvez pas tout avoir à tous les coups.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je comprends que cela vous soit insupportable que l'opposition s'exprime. Ma critique de La Fabrique de l'époque n'est pas une critique idéologique, contrairement à La Place où je critique un engagement qui n'est pas républicain. Là, je critique l'absence de projet, je ne vois pas où est le projet. C'est un projet vide, creux, de 5 ou 6, un attelage d'associations qui n'ont rien à voir entre elles, c'est inédit, c'est innovant, mais il n'y a pas de projet.

Donc quand je lis le texte de présentation sur le site, il n'y a pas de but, c'est « venez sans savoir pourquoi vous êtes là, il y a toujours quelque chose qui se passe ». Bon, moi je considère que dans un budget en recul où il faut couper…

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Peut-être juste préciser aussi qu'il y avait un représentant de Changer Paris dans la commission, donc qui a priori ne s'est pas autant ému sur la pertinence du projet puisque dans la commission de concession…

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Il y a 80 pages, chaque page a 50 commissions d'appels d'offres et c'est confidentiel, donc je peux vous dire que c'est illisible et en plus c'est confidentiel. Je n'ai pas part, je n'ai pas ces éléments.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Très bien. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 162 Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

2023 DAC 163 Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous continuons toujours avec la DAC et maintenant avec l'Art pour Grandir, chère Benoîte, avec le regroupement de deux délibérations.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

L'Art pour grandir est le label, juste un petit rappel, qui regroupe les actions d'éducation artistique et culturelle offertes par la Ville de Paris aux jeunes, de la crèche au lycée, afin qu'ils se familiarisent avec les artistes, les œuvres et les lieux culturels. Ils peuvent aussi développer leur pratique artistique avec des professionnels, participer à des spectacles, à des rencontres avec des artistes et à des sorties dans les lieux culturels de la capitale –

pas encore au Châtelet, mais j'espère que cela viendra – dans le cadre des temps d'activité périscolaire.

6 500 ateliers culturels gratuits ont été proposés par les conservatoires, les centres Paris Anim', les animateurs de la Ville de Paris et de nombreux partenaires. Je m'arrêterai là, sauf pour dire qu'évidemment, avec l'Olympiade Culturelle, l'offre a considérablement augmenté de la part des associations et des établissements.

Il s'agit donc de subventions. Nous commençons par la 162. Cette délibération vote le financement de 72 résidences artistiques, musique, danse, théâtre, art visuel, dans des collèges parisiens et les conventions passées avec les 53 structures culturelles retenues. Le montant de ce financement s'élève à 450 650 € à la fois dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle. Alors évidemment, un petit regret, c'est qu'il n'y a qu'un seul collège de Paris Centre qui est concerné par ce projet de résidence, mais c'est la DASCO, je pense, qui décide, enfin je ne sais pas trop, Madame la Maire vous nous direz. En revanche, un certain nombre d'associations et d'établissements culturels de Paris Centre jouent le jeu : les ateliers des artistes en exil, le Carreau du Temple bien sûr, les cinémas indépendants parisiens, les concerts Pasdeloup, l'association Festival d'Automne à Paris, la Maison de la poésie, la Maison du geste et de l'image et La Place avec du hip-hop entre autres. Donc cette subvention, que je vous invite à voter, est de 450 650 €.

La suivante, la 163 qui concerne toujours l'Art pour Grandir, s'élève à 35 000 € et est destinée à l'association du Théâtre Sarah BERNHARDT, dit ici de la Ville. Donc 35 000 € pour l'Art pour Grandir. Également une subvention de 4000 € pour l'association Le grand mélange, que je ne connaissais pas, qui est domiciliée dans le 2e arrondissement que je vous demande de bien vouloir voter. Si vous voulez, Le grand mélange, vous avez dû voir de quoi il s'agissait, donc je ne retiendrai pas plus longtemps votre attention.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Benoîte. Effectivement, j'ai questionné la DASCO. Je peux juste saluer que l'International Visual Theater est un programme d'Art pour Grandir avec le collège Victor Hugo lié évidemment à l'ouverture du PEJS des jeunes sourds qui sont accueillis dans Victor Hugo puisque c'est un théâtre en LSF. J'ai hâte de voir le résultat cet Art pour Grandir.

Y a-t-il des commentaires ? Des demandes d'intervention ? Nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tout monde prend part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 240 Subventions (52 000 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

2023 DAC 291 Subvention (1 000 euros) à l'association La Cité, Société historique et archéologique (3e, 4e, 11e et 12e)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous continuons avec la proposition de regroupement de la DAC 240 avec la DAC 291 avec les Bibliothèques patrimoniales et l'association La Cité, Société historique et archéologique. Benoîte.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La DAC 240 concerne les Bibliothèques patrimoniales, les subventions, et en ce qui nous concerne c'est la Bibliothèque des Amis de l'Instruction, que nous connaissons bien, pour un montant de 25 000 €, et la Régie Théâtrale (ART), cela s'appelle comme cela, et de signer une convention annuelle d'objectifs avec cette association. Que dire d'autre ? Je crois que cela suffit, je crois que vous connaissez très bien les deux. Donc 3 000 € à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement et 22 000 € à l'association de la Régie Théâtrale. Merci de bien vouloir voter.

J'oubliais la deuxième parce que nous en avons déjà parlé et nous avons déjà voté pour cette association qui est l'association La Cité, Société historique et archéologique qui couvre les 3e, 4e, 11e et 12e. Je vous avais présenté une subvention de 1 000 € dans le cadre des crédits Bloche en mai, celle-ci est un complément attribué par la Ville directement, en l'occurrence Karen TAÏEB sur son compte d'emploi, et elle est de 1 000 € également. Je vous prie de bien vouloir voter.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons voter la DAC 240 et la DAC 291. À noter que Yohann ne prend pas part au vote sur la DAC 240.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 96 Convention avec l'association Théâtre musical de Paris relative à l'accompagnement de la pratique amateur (Paris Centre)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous passons à la DAC 96, Benoîte.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Il s'agit d'une convention avec le Théâtre musical de Paris, donc le Châtelet, fixant le cadre général de la démarche du théâtre et des conditions de participation des amateurs, notamment pour ce qui concerne le nombre maximum de représentations de spectacles, leurs éventuels défraiements et les modalités de déclaration auprès du ministère de la Culture, pour faire simple. Il s'agit de signer cette convention, ce qui est plus ou moins une obligation vis-à-vis du ministère de la Culture et de l'État, je crois. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui ne prend pas part au vote ? Ariel ne prend pas part au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 296 Subvention (40 000 euros) et convention annuelle d'équipement avec l'Association Le Portail de l'Hôtel Raoul

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je crois que nous avons fini toutes les délibérations de Benoîte LARDY. Merci Benoîte. Nous nous tournons vers Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la mémoire et du patrimoine avec cette belle délibération pour la subvention concernant le Portail de l'Hôtel Raoul.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci Madame la Maire, chère Karine BARBAGLI, chers collègues. Effectivement, la DAC 296 porte sur une subvention de 40 000 € par la Ville de Paris et une convention annuelle d'équipement pour l'Association du Portail de l'Hôtel Raoul. Comme vous le savez, nous avions porté unanimement cette restauration du portail de l'Hôtel Raoul, seul vestige qui reste de cet Hôtel particulier emblématique du Marais et c'était un petit peu compliqué tant que la personne qui porte ce projet, Michel CRIBIER, ne s'était pas constitué en association. Depuis, cela a été le cas, il a constitué une association, donc l'Association Le Portail de l'Hôtel Raoul qui a racheté la parcelle qui possède le portail pour 1 euro symbolique. C'est l'Association qui portera la restauration, qui supervisera les travaux avec la collaboration, nous en sommes particulièrement heureux et je pense que Karine l'est aussi, d'élèves de lycées professionnels, notamment le lycée Hector Guimard qui travaillera sur la maçonnerie et le lycée Léonard de Vinci sur les travaux sur le bois, donc il y a aussi tout un travail pédagogique qui va être mené autour de ce projet de restauration, et des entreprises traditionnelles pour le reste des travaux.

Une fois que les travaux seront achevés, courant 2024, la Ville de Paris rachètera le portail pour 1 euro symbolique. En attendant, la Ville attribue plusieurs types de financement, ces 40 000 € qui font l'objet d'une délibération portée par notamment Karen TAÏEB, je salue aussi tout le travail qui a été fait, un nombre important de réunions la concernant et concernant les services de la Ville de Paris, notamment la Sous-direction au patrimoine qui a beaucoup œuvré pour trouver ce montage et pour permettre le financement de ce portail. J'ajoute qu'en dehors de cette délibération, la mairie de Paris Centre va également financer une partie des travaux à hauteur de 10 000 €, nous nous sommes engagés là-dessus. Cela ne sera pas via une délibération ni via une subvention, mais via le paiement d'une partie des travaux via devis présenté par Michel CRIBIER. Idéalement, il pourra nous faire cette demande d'ici un mois pour que nous puissions, dès 2023, financer cette partie.

Encore une fois, cette restauration permettra de mettre en avant ce témoin de l'histoire du Marais que constitue ce portail. Je vous remercie de délibérer sur cette délibération.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Yohann. Les 10 000 € sont sur l'état spécial d'arrondissement, pour être complètement transparente et claire. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je voudrais que nous rendions hommage ici ce soir à Michel CRIBIER qui depuis 2011 se bagarre pour faire revivre les morceaux de cet ancien Hôtel particulier. Le Portail Raoul évidemment, c'est quand même un portail début XVIIe siècle. Également la Fontaine, allégorie de La Source qu'il a rachetée à une collection à un prix vraiment amical pour le remettre dans l'immeuble, c'était une sculpture XIXe siècle de la Fontaine de l'Hôtel particulier qui a été rasé courant XXe siècle, malheureusement. Il a trouvé aussi une plaque de la rue Beautreillis, entre rue Beautreillis et rue du Petit Musc. Enfin bref, il anime dans quelques pâtés de maisons de ce quartier tout le monde autour de l'histoire. Ce portail est emblématique, c'est le dernier élément début XVIIe siècle qui est debout, qui est très abîmé, donc il s'est battu. Il y avait une première estimation par la mairie de Paris qui soutenait ce projet qui était trop élevée, et c'est vrai que quand il m'a appelé en me disant qu'il ne s'en sortait pas, je pense qu'il s'agissait juste d'un montant. Il a réussi à dégager de lui-même 50 000 € de mécènes du quartier qui ont financé la moitié les travaux et la mairie de Paris a gentiment accepté de fournir l'autre moitié. Le lycée Hector Guimard s'est mis de la partie, poussé par un compagnon tailleur de pierre qui, malheureusement, aujourd'hui doit partir, mais en tout cas a lancé aussi la dynamique avec Michel CRIBIER. Michel CRIBIER n'est pas un jeune homme, donc il est extrêmement pugnace vu qu'il n'a jamais lâché le morceau, il est usé, il est fatigué, il a des inquiétudes sur cette association. La mairie a été là, c'est une bonne chose et nous nous félicitons ce soir d'enfin trouver cet aboutissement heureux pour tous après 12 années de combat de Michel CRIBIER. Merci à tous.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

En tout cas, je pense que Yohann lui a rendu hommage également. C'est un beau travail collectif sur ce portail. Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'ajouterai que c'est un beau travail collectif et finalement, c'est la Ville de Paris qui sera propriétaire d'un portail en très bon état et très beau. Donc vraiment, cela participe à l'embellissement de la ville. C'est un peu tous nos journaux, ceux de la Ville et ceux de Paris Centre qui étaient consacrés au patrimoine et l'embellissement grâce au patrimoine, cette action rentre parfaitement dans ce domaine et Michel CRIBIER ne sera plus le propriétaire du portail.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Corine. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci à tous pour ce vote à l'unanimité comme ce beau projet.

2023 DAC 327 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jules Guesde à l'angle du 22, rue Le Regrattier et du 72, rue Saint-Louis en l'Île, à Paris 4e

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ensuite, nous allons toujours rester avec Yohann ROSZÉWITCH pour la DAC 327 à propos de l'apposition d'une plaque commémorative. Yohann.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

En effet, merci Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération plutôt technique puisque cette plaque existait déjà, elle a été posée en 1945, elle n'est pas toute jeune, d'où d'ailleurs cette délibération. Elle était dans un très mauvais état avec un nombre important de signalements qui nous ont demandé de la restaurer. Cela passe quand même par délibération parce qu'il y a eu un petit changement dans le texte que je vais vous relire dans quelques instants.

Peut-être un petit mot sur la personnalité que nous honorons quand même, Jules Guesde, homme politique assez hors norme de la IIIe République, trop souvent méconnu et qui aura pesé de tout son poids dans l'histoire du socialisme français. Jules Guesde est l'une des personnalités les plus marquantes de la gauche française, un des premiers à introduire la pensée marxiste en France et à vouloir structurer le monde ouvrier par un

parti politique afin de s'opposer au capitalisme. Malgré son intransigeance et son dogmatisme, Jean-Jaurès choisit de s'allier avec lui. Le guesdisme fut ainsi déterminant dans la fondation du parti socialiste français et son vocabulaire de la lutte des classes aura marqué tout le XXe siècle.

Il y a une très longue délibération, vous pouvez retrouver toute sa biographie, mais j'ai fait vraiment succinct. Je vous lis quand même l'intitulé de cette plaque qui se situe dans le 4e arrondissement à l'angle du 22, rue Le Regrattier et du 72, rue Saint-Louis en l'Île. Le texte sera le suivant :

Ici naquit le 11 novembre 1845 Jules Guesde, décédé en 1922, théoricien et apôtre inlassable du socialisme, député du Nord, membre du gouvernement de la république de 1914 à 1916.

Je vous prie de délibérer sur cette DAC 327.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Pas de demandes d'intervention pour cette plaque ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAE 31 Budget participatif parisien - Conventions et subventions (715 000 euros) en faveur de neuf structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons passer maintenant à la DAE 31 avec Jacques BOUTAULT, l'Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, pour neuf structures parisiennes.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Oui, Madame la Maire, merci, je suis au taquet, nous gagnons du temps. La Ville de Paris, vous le savez, soutient les structures de l'économie sociale et solidaire, en particulier parce que c'est le dispositif qui permet un meilleur taux de retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloigné, d'après les rapports de la Cour des comptes sur le sujet. Cela coûte un peu d'argent, mais cet argent est attribué en fonction d'un appel à projets qui a été réalisé sur le thème de « Cap sur l'économie circulaire » afin que Paris puisse encourager des structures d'insertion pour l'activité économique à travailler à la transition écologique et instaurer de nouveaux modèles de consommation et production plus respectueux de l'environnement.

Cet appel est doté de plusieurs axes. Il y a en particulier un axe destiné à créer des postes d'insertion sur le territoire parisien et un deuxième axe qui, lui, a pour objectif de structurer des filières de l'économie sociale et solidaire. Sur le premier, 5 entreprises ont été retenues sur 12 qui avaient apporté leur candidature, et sur le deuxième axe, 4 structures sur 20 ont été retenues.

Ces structures vont se voir attribuer la somme de 715 000 €, mais sur 3 ans puisque maintenant, afin de pouvoir pérenniser l'accompagnement et de permettre une gestion budgétaire plus simple pour ces structures, notamment au démarrage, les attributions de dotations sont faites sur 3 ans.

Voilà ce que je voulais vous proposer. Je vous prie donc, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer afin de pouvoir continuer ce beau projet de transformation écologique de notre ville. Je vous remercie.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Jacques. Pas de demandes d'intervention ? Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAE 100 Écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris - Dotations de fonctionnement (2 068 200 euros) et subventions d'investissement (1 100 000 euros), au titre des exercices 2023 et 2024

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Pour rappel, la DAE 155 est retirée, nous passons donc à la DAE 100 avec Jimmy BERTHÉ, Adjoint à la jeunesse et à la vie étudiante pour les écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris. Merci Jimmy.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au maire en charge de la jeunesse et de la vie étudiante pour les écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs, référent aux conseils de quartier

Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, chères habitantes et habitants de Paris Centre. Cette délibération concerne les écoles d'arts appliqués Duperré, Boulle et Estienne. Comme vous le savez, l'école Duperré est installée ici à Paris Centre, elle est spécialisée dans les métiers d'art de la création textile, mais aussi dans les matériaux de la céramique.

Pour les 3 écoles, il vous est proposé d'attribuer d'une part des subventions d'investissement pour un total de 1 100 000 € pour l'exercice 2023 et d'autre part les dotations de fonctionnement d'un montant de 2 068 200 € pour l'exercice 2024. Les subventions municipales d'investissement sont destinées à l'équipement des écoles en mobilier et matériaux et aux travaux d'aménagement pour l'année scolaire 2023 – 2024. Elles permettront notamment l'acquisition de matériel informatique, de logiciels, de matériel audiovisuel, de mobilier et de matériel spécialisé pour les ateliers, nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

En particulier, l'école Duperré pourra acheter une refendeuse pour l'atelier cuir, des établis et un compresseur pour l'atelier céramique, un vidéoprojecteur pour l'ensemble des sections ou encore des machines à tricoter pour l'atelier maille. Les dotations municipales en fonctionnement au paiement des dépenses des fluides (chauffage, électricité, eau) et à la maintenance des infrastructures, au bon fonctionnement de l'administration de chaque école et à l'achat du matériel indispensable au bon fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Je vous propose donc de voter cette délibération.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Jimmy. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DASCO 79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ariel dirait que nous allons passer dans le tunnel scolaire, donc je vais commencer les délibérations DASCO. Il y en a un certain nombre dont une sera portée par Yohann pour finir avec des délibérations DFPE.

Je débute par la DASCO 79 qui concerne les dotations aux collèges publics que vous voyez lors de chaque Conseil avec des dotations complémentaires de fonctionnement pour un montant 431 520 €, dont des aides pour le chauffage et l'électricité pour le collège Poquelin à hauteur de 26 000 €, pour le collège Couperin à hauteur de 16 000 €.

Ensuite, d'autres financements qui ne concernent pas Paris Centre, sauf celui pour Edumalin puisque chacun des 7 collèges de Paris Centre recevra 395 € pour le développement par le rectorat de cette nouvelle application de ressources pédagogiques qui se trouve à l'intérieur de Pronote.

Ensuite, il y a les subventions d'équipement pour 57 230 € puis des subventions pour travaux et j'en ai parlé lors de mon intervention sur la rentrée scolaire, Couperin recevra une subvention de 17 400 € pour des frais de remplacement des panneaux de commande d'un ascenseur dont nous avons énormément besoin puisque cela fait partie des équipements PMR de cet établissement.

Je vous propose de voter la DASCO 79 de dotations complémentaires, de subventions d'équipements et de subventions pour travaux.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DASCO 84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

2023 DASCO 85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous passons à la DASCO 84 et 85.

Je vais les regrouper puisqu'elles concernent toutes deux des dotations initiales de fonctionnement, la première pour les collèges autonomes et la deuxième pour les

collèges en cité scolaire, puisque nous avons 5 collèges autonomes et 2 collèges en cité scolaire.

Concernant la délibération 84, pour les collèges de Paris Centre, nous avons des variations de dotations, c'est toujours un forfait selon le forfait éducatif à l'élève qui est défini selon les taux boursiers moyens, l'indice de position sociale et la moyenne des notes au brevet, mais vous allez voir que nous connaissons des variations pour les collèges de Paris Centre puisque la Ville de Paris reprend pour certains des collèges les fluides en central et donc les collèges n'auront plus à porter cet effort qui a connu de fortes variations.

Également, nous avons des niveaux qui changent pour certains collèges.

Enfin, cela dépend également de la capacité d'autofinancement, à savoir, selon l'état des fonds de roulement et du nombre de mois du fonds de roulement.

Et, bien sûr, puisque ce sont des forfaits éducatifs à l'élève qui dépendent du nombre d'élèves, vous n'êtes pas sans savoir que le nombre d'élèves du second degré diminue avec la montée des cohortes en âge, et elles arrivent désormais au collège. C'est pour cela que vous pourrez constater des baisses sur César Franck, Béranger, Montgolfier et Couperin, et également une situation assez stable sur Victor Hugo et Charlemagne avec des baisses qui sont liées seulement aux baisses d'effectifs alors que sur les autres collèges, nous avons la reprise des fluides.

Je vous propose de voter la DASCO 84 et la DASCO 85. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DASCO 93 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 94 Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

2023 DASCO 95 Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous passons à la DASCO 93, 94 et 95.

Ces DASCO sont vraiment des délibérations assez techniques qui concernent les modalités d'attribution des dotations pour les actions éducatives des collèges publics puisque la Ville de Paris investit massivement pour l'éducation des enfants.

La 93 va définir un nouveau cadre pour ces dotations, la 94 va apporter les dotations 2024 et la 95 apporte les dotations en année de transition puisqu'ensuite nous changeons également de mode de calcul pour passer d'une année calendaire scolaire à une année civile. Il y a tout cela dans ces 3 délibérations.

Sur la première délibération, la DASCO 93, nous avions un ancien système de dotations pour les actions éducatives qui était lié aux groupes de classement académique qui n'a pas été revu depuis des années. Donc il est proposé d'abord de faire comme pour la dotation initiale, un forfait à l'élève avec les mêmes groupes. C'est 1 222 000 € qui sont répartis à partir de ces groupes avec un forfait à l'élève, l'année dernière c'était 1 087 000 €, donc c'est un budget qui augmente. Et également de faire participer les collégiens et collégiennes à ces projets éducatifs en leur laissant la parole, puisque c'est important, à cet âge-là ils ont eux-mêmes des projets et des envies, bien sûr encadrés par leurs professeurs, avec 180 000 € dédiés au financement de projets conçus, portés par des collégiennes et par les collégiens à hauteur de 1 500 €. Voilà le nouveau cadre que propose la DASCO 93.

Ensuite, la DASCO 94 va attribuer à partir de ce nouveau cadre les subventions et les dotations pour les actions éducatives.

La DASCO 95 vient aider à cette année de transition de façon à compenser pour les collèges dont la dotation diminue cette année de transition avec des dotations pour plus de 662 347 €, dont une partie de 4 mois sur 10 pour septembre pour finir l'année 2023 de septembre à décembre.

C'est une délibération assez technique, je vous propose de voter les délibérations 93, 94 et 95.

Monsieur SIGWALT, Antoine.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci Madame la Maire. Chers collègues, chers voisins. La réforme du forfait éducatif de 2020 avait instauré une modulation selon les critères sociaux à laquelle nous nous étions déjà opposés en Conseil de Paris. Aujourd'hui, ce forfait éducatif qui détermine les dépenses complémentaires de fonctionnement pour les collèges se voit étendu au financement des activités éducatives. Les chefs d'établissement réclament régulièrement, et à juste titre, une prise en compte plus large, ils rappellent la pertinence de considérer d'autres indicateurs tels que les performances académiques, le profil pédagogique des établissements, la vision à long terme des établissements aussi ou encore les projets qu'ils comptent y mener comme c'était le cas, je crois, avant la réforme de 2015.

Heureusement, je vois que cela a été en partie pris en compte dans la DASCO, probablement le résultat de la consultation que vous avez menée avec les chefs d'établissement. Par exemple, il est prévu un complément de dotation annuel attribué aux projets proposés par les collégiens. Mais cela reste bien maigre et je pense qu'il est essentiel d'adopter une approche plus large pour répondre aux besoins spécifiques de chaque collège et que les critères sociaux ne peuvent pas être l'alpha et l'oméga de toute la politique éducative parisienne.

Pour cette raison nous allons voter contre la délibération DASCO 93, en revanche nous ne nous opposons pas aux dotations aux collèges dans l'ensemble, nous nous opposons simplement à la méthode d'attribution. Donc nous allons demander un vote disjoint pour nous abstenir sur les DASCO 94 et 95. Je vous remercie.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci. En précisant que ce ne sont pas que des critères sociaux puisqu'il y a la moyenne des notes du brevet qui est prise en compte dans le calcul du forfait à l'élève. Il y a effectivement l'indice de position sociale et le taux de boursiers, mais il y a quand même aussi la notion de résultat. Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Le groupe communiste et citoyen a effectivement un problème avec la DASCO 93, donc nous voterons contre cette délibération. D'une part, l'évolution des dotations aux collèges pour les actions éducatives selon le nombre d'élèves s'effectuerait en conservant la même enveloppe budgétaire, concrètement cela représenterait une réduction des moyens alloués aux collèges parisiens et ce n'est pas acceptable en période de forte inflation. D'autre part, la disposition instaurant une part variable pour des projets conçus par les collégiennes et collégiens nous alerte particulièrement, elle introduit une forme de territorialisation des politiques éducatives, une forme de concurrence entre les collèges, voire au sein d'un même collège, ce qui n'est pas acceptable non plus et qui ne correspond pas aux objectifs d'émancipation de l'école publique. Enfin, cela risquerait de prendre un temps de travail considérable aux enseignantes et aux enseignants en leur demandant de monter et de justifier des projets plutôt que d'avoir le temps et la liberté pédagogique pour enseigner. C'est un mauvais signal envoyé. Sur cette délibération, nous voterions contre.

Sur la DASCO 94, nous préférons même ne pas prendre part au vote parce qu'elle met en musique la 93 et en même temps c'est extrêmement difficile de ne pas voter les dotations pour les collèges, donc nous ne pouvons pas voter contre. Simplement, nous pensons qu'elles doivent être renégociées et qu'en l'état, nous ne pouvons ni voter pour, ni voter contre, ni nous abstenir. Nous demandons qu'elles soient renégociées.

En revanche, la DASCO 95, nous la voterions favorablement. Voilà pour les explications.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Shirley. Donc nous voyons bien deux positions complètement divergentes de vote, mais le résultat du vote est le même.

Juste préciser que le pourcentage qui est quand même laissé aux collégiens, ce que vous ne trouvez pas suffisant, reste un pourcentage pour nous qui est limité par rapport à ce que vous ne souhaitez pas. C'est vraiment un âge où je pense qu'ils ont la capacité de porter des projets et apprendre à faire des projets, cela leur servira sans doute toute la vie.

Également, je ne comprends pas bien sur la baisse des taux puisque nous avons un budget qui augmente sur les actions éducatives, donc cette partie-là me paraît assez obscure.

En tout cas, nous allons passer au vote en dissociant. Nous allons passer d'abord la DASCO 93.

Pour la DASCO 93. Qui vote contre ? D'accord. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 16 voix pour et 4 contre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ensuite, pour la DASCO 94 qui effectivement applique la DASCO 93. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Sur la DASCO 95. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Merci pour ces 3 délibérations.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 2 abstentions.

2023 DASCO 80 Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo

2023 DASCO 100 Transformations Olympiques - subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport"

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ensuite, c'est toujours moi et je passe à la DASCO 80 et la DASCO 100 qui concernent le sport, mais le sport à l'école et bien sûr nous en avons discuté avec Benoîte.

La DASCO 80. Il s'agit d'une convention de mise à disposition de locaux et de convention d'utilisation pour des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, de Jujitsu et de Kendo.

Dans le cadre des J.O., olympiques et paralympiques 2024, la Ville de Paris et la Fédération Française de Judo développent un programme 1000 Dojos solidaires qui permet à des établissements scolaires qui ne possèdent pas d'installations sportives de se doter de magnifiques dojos et ensuite, évidemment, ils seront mis à disposition des clubs.

Le projet est cofinancé par l'État, le ministère chargé des sports et l'agence nationale des sports. Chaque dojo coûte 40 000 €, l'État en finance 30 000 et la Fédération de Judo complète le financement manquant.

Nous avions regardé à Paris Centre, nous n'avions pas de dojos fixe dans le 4e, puisqu'il y en a un dans la Halle des Blancs-Manteaux qui est monté et démonté. Donc il nous a paru pertinent de chercher dans cet environnement-là une école qui pouvait l'accueillir, et c'est l'école Neuve-Saint-Pierre qui avait les locaux favorables, mais également une population avec une mixité sociale intéressante pour pouvoir accueillir ce projet. Nous allons d'abord parler de la délibération suivante, mais en tout cas c'est un très beau projet, c'est un équipement qui servira à l'école sur le périscolaire et qui servira aux associations Sankuno et Soyer Sport sur le temps après les extrascolaires, donc après 18 h 30 en semaine et éventuellement le week-end. Cela, c'est la partie dojo, nous sommes très heureux d'avoir un dojo qui sera bien sûr mutualisé avec d'autres écoles, si nécessaire, qui environnent l'école Neuve-Saint-Pierre.

Ensuite, la DASCO SG DJS DDCT 100 sur la transformation olympique avec une subvention et des conventions entre la Ville de Paris et des fédérations, des associations, dans le cadre de l'« Éducation par le sport ». Puisque, bien sûr, les J.O. c'est également le programme Héritage avec parmi les 20 mesures un projet « Éducation par le sport » qui vise à mettre fin au décrochage scolaire par le sport et de considérer que la pratique du sport joue un rôle crucial dans la réussite éducative, nous pouvons le voir, en prévenant l'absentéisme, le décrochage scolaire et également avec un impact bénéfique sur la santé physique et psychique des enfants.

Ce programme s'appuie sur des clubs sportifs, des éducateurs qui partagent leur savoir-faire avec des milliers d'enfants à travers du mentorat, de la médiation scolaire. J'ai pu constater, puisque ce programme se développe déjà depuis 3 ans à Neuve-Saint-Pierre et j'ai participé à un entraînement, que non seulement cela a un intérêt social, mais cela a également un intérêt de genre à avoir des petites filles qui jouent au foot et qui apprennent à dribbler comme tout le monde et cela se ressent ensuite dans la cour de récré.

Cette délibération va proposer une convention de financement avec différentes fédérations. Peut-être mettre à l'honneur celle qui se passe à Paris Centre avec le projet du District de football qui a été lauréat pour une subvention de 6000 € pour son accompagnement de 30 élèves de la cité Saint-Martin qui sont scolarisés à Neuve-Saint-Pierre, entre autres, puisque ce sera mutualisé, c'est pareil, avec les autres enfants de la

cité Saint-Martin qui sont dans d'autres écoles, ils sont dans 4 écoles de Paris Centre. Le projet se déroule en 5 périodes et 7 séances sur le temps scolaire le jeudi matin. Vraiment, ces temps d'entraînement sont assez formidables à voir et à participer. Moi, j'étais très mal, parce qu'on ne m'a pas appris toute petite, comme là les filles ont l'opportunité de le faire.

Je vous propose de voter la DASCO 80 et la DASCO SG DJS DDCT 100 ensemble ce soir.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci pour les enfants qui pourront bénéficier de ces équipements et de ces entraînements.

2023 DASCO 106 Dénomination de l'école Daniel CORDIER

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous arrivons à la DASCO 106 et j'avoue que c'est vraiment un grand plaisir et c'est avec enthousiasme et fierté que j'introduis cette délibération que je laisserai Yohann présenter puisqu'il s'agit de la première délibération pour dénommer une école de Paris Centre. Ce sera suivi de 3 autres délibérations, j'espère, au cours de cette année. Nous sommes vraiment honorés de pouvoir dénommer une de nos écoles du nom de Daniel CORDIER, Compagnon de la Libération, secrétaire de Jean Moulin, galeriste, collectionneur en tout cas. Yohann va nous en dire un petit peu plus.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, chère Karine pour cette introduction sur un projet qui nous tient évidemment à cœur, et qui tient, je le sais, à cœur tout le Conseil de secteur puisque nous avions voté à

l'unanimité le vœu le 20 juin 2022 pour qu'une école, à l'époque c'était une école de Paris Centre, porte le nom de Daniel CORDIER. Évidemment, il y a tout un travail à faire après un tel vœu, il y a évidemment à sélectionner, choisir l'école et surtout accompagner l'équipe pédagogique. Je tiens à souligner tout le travail qui a été fait par Karine BARBAGLI à ce sujet, également les associations mémorielles qui nous accompagnent à nos cérémonies, qui nous accompagnent tout au long de l'année, mais qui accompagnent aussi les écoles, qui interviennent dans les écoles et sur un tel projet, qui accompagnent pédagogiquement ce changement de nom. Parce que ce n'est pas rien pour un établissement scolaire de changer de nom, ce n'est pas vraiment changer de nom, c'est d'avoir un nouveau nom. Communément, nous appelons aujourd'hui les écoles par le nom de la rue dans laquelle elles sont, mais maintenant que nous pouvons nommer des écoles, nous sommes très fiers et très heureux de pouvoir nommer officiellement cette école, c'est l'école des Quatre-Fils dans le 3e arrondissement, Daniel CORDIER.

Je ne vais pas refaire toute la biographie de Daniel CORDIER, mais c'est évidemment un homme aux multiples vies qui nous est très cher à Paris Centre, à Paris et au-delà. Comme l'a dit Karine, grand résistant pendant la Seconde Guerre mondiale, secrétaire de Jean Moulin, c'est évidemment dans son autobiographie *Alias Caracalla* que nous avons eu tous les détails, ces quelques années auprès de Jean Moulin assez passionnantes, son goût de l'art qui lui a été transmis puisqu'il a eu, dans une vie suivante, une vie de marchand d'art, de collectionneur, d'ailleurs, sa collection a été léguée au centre Pompidou à Paris Centre. Et il a ensuite eu encore une nouvelle vie en tant qu'historien, notamment historien de Jean Moulin pour réhabiliter la figure de Jean Moulin qui avait été décriée à une époque, et historien plus généralement de la Seconde Guerre mondiale avec une manière de révolutionner le métier d'historien en se basant non plus seulement sur le témoignage, mais aussi sur des pièces, des faits très précis.

Daniel CORDIER qui nous a quittés le 20 novembre 2020 était l'un des derniers Compagnons de la Libération, l'avant-dernier, le dernier étant Hubert GERMAIN qui nous a quittés plus récemment. Il portait, évidemment, des valeurs qui nous sont chères, défenseur de la paix, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, les valeurs de Paris, les valeurs de la République, également engagé pour le droit des minorités.

C'est avec également beaucoup de fierté et de plaisir que je vous invite à voter cette délibération pour nommer l'école élémentaire de la rue des Quatre-Fils Daniel CORDIER. Je vous remercie.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci beaucoup Yohann. Je compléterai peut-être en saluant le travail d'Histoire et mémoire plus précisément qui intervient dans les classes de l'école des Quatre-Fils, qui est déjà intervenu l'année dernière auprès des CM2, qui va continuer à le faire cette année. Nous espérons la publication d'un petit livret autour du nom de Daniel CORDIER. Bien sûr, nous vous tiendrons au courant de la cérémonie officielle de dénomination de cette école.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Merci, merci à tous.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DFPE 153 Subvention (59 500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e, 15e, 16e et 19e et sur tout Paris

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je vais poursuivre les délibérations avec la petite enfance, le temps de retrouver mes notes.

Nous commençons par la DFPE 153 qui concerne l'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur certains arrondissements, mais également sur tout Paris. C'est une subvention de 59 500 € de la Ville de Paris et la CAF à 6 associations pour financer leur action auprès des parents d'élèves.

Nous allons plutôt regarder les associations CIThéA et WeTechCare pour leurs accompagnants et nous pourrons en profiter nous, puisque ce sont des actions qui seront valables sur tout Paris. Nous l'avons déjà fait l'année dernière puisqu'il y a déjà eu des webinaires qui ont réuni plus de 330 participants. En tout cas, c'est relayé dans toutes nos crèches puisque vous savez que nous avons la chance d'avoir financé des écrans sur lesquels les parents peuvent retrouver toutes les informations qui les concernent dans nos crèches avec une vraie politique éditoriale menée par la référente familles de Paris Centre.

Il y a eu une étude de l'APUR en 2022 qui a vraiment montré ce besoin des parents pour être accompagnés dans leur rôle et en particulier autour de tout ce qui est numérique, la parentalité à l'ère du numérique. Bien sûr, nous, mairie Paris Centre, n'avons pas attendu cette étude puisque nous connaissons bien nos parents et nous avons déjà proposé en partenariat avec Shirley des webinaires avec l'association e-Enfance l'année dernière avec plus de 140 inscrits et 30 personnes qui assistaient à la fin, c'est un petit peu l'enjeu des webinaires. Nous avions fait une session sur la petite enfance, sur l'accès aux écrans et la nécessité ou pas des écrans entre 0 et 3 ans, autant vous dire que la réponse est

assez claire, mais c'était avec l'association de Serge TISSERON, 3-6-9-12, des interventions passionnantes.

Nous allons continuer et grâce à la Ville de Paris nous allons pouvoir étendre les formes à la formation et l'accompagnement des parents. L'accompagnement à la parentalité est une de nos priorités dans le plan social de territoire. Nous travaillons avec Shirley vraiment en coopération par exemple avec Emmaüs Connect pour aider les parents qui sont loin du numérique à accéder à ces outils, en particulier à partir du collège, tous les outils scolaires sont numérisés et au second degré et au lycée c'est encore plus important puisqu'on fait le choix des options, on fait le choix des spécialités, tout sur le numérique, donc il faut accompagner aussi bien les enfants que les parents.

Je vais vous inviter à voter la DFPE 153 ce soir s'il n'y a pas d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DFPE 160 Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Et pour finir avec la DFPE 160, en tout cas pour mes interventions concernant mes délégations.

La DFPE 160 concerne la généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents ou/et des conseils d'établissement et la modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements.

Il se trouve que nous avons déjà des conseils de parents depuis 3 ans qui se réunissent 3 fois par an. Nous les réunissons généralement dans des crèches de façon à faire du lien, à faire se rencontrer différents parents de crèche, ce sont vraiment des moments forts de la vie, pour moi en tout cas en tant qu'élue.

De ces conseils de parents de crèche sortent des projets. Par exemple, cet été, nous avons pu organiser des formations de gestes des premiers secours aux petits enfants à Paris Plage dédiées aux parents de crèches de Paris Centre. Nous avons également organisé des petites brocantes de façon que tout cet équipement de puériculture puisse être acheté en seconde main. Tout cela, ce sont des initiatives qui sont faites avec le conseil des parents de crèche. En tout cas, vraiment, ce sont des moments d'échanges avec les professionnels, ce sont des moments de bonnes pratiques, d'entraide dans le quartier, nous avons aussi beaucoup de liens qui se font entre les crèches et les écoles maternelles pour les passerelles. Ces comités de parents de crèche sont intéressants pour cela.

Je pense que la chose la plus importante, peut-être, dans ce changement de règlement, c'est la notion de volontaires. Avant, il y avait des élections, mais c'était compliqué à mettre en œuvre. Nous avons vu pendant 3 ans que le volontariat fonctionnait très bien. Nous élisons des présidents, à chaque fois j'ai des présidents à parité des conseils de parents de crèche pour toute une année. C'est un peu la régularisation de ce qui se passe depuis 3 ans au conseil des parents de crèche. Nous n'avons pas de conseil d'établissement, c'est vraiment un choix, nous avons privilégié les conseils de parents de crèche avec nos collègues et de la petite enfance de la DFPE.

Je vous inviterai à voter la DFPE 160 tous ensemble. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DDCT 89 Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Le temps de passer à la feuille suivante et je vais inviter Shirley WIRDEN, l'Adjointe au maire chargée de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance à présenter la DDCT 89.

Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci. La DDCT 89, subvention de 40 000 € à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.

Cette délibération propose de soutenir 3 associations qui accompagnent les Parisiennes et les Parisiens quels que soient leur parcours, origines, histoire dont la fédération des centres sociaux de Paris à hauteur de 30 000 €, 20 000 € au titre de l'intégration et 10 000 € pour la Politique de la Ville.

La Fédération des Centres sociaux de Paris accompagne les centres sociaux associatifs parisiens et leurs usagères et usagers vers les certifications du diplôme initial de langue française, que l'on appelle DILF, du diplôme d'études en langue française et du diplôme de compétence en langue via un soutien financier et l'appui des acteurs de la formation linguistique engagés dans la préparation aux examens. La collectivité parisienne apporte annuellement son soutien à près de 25 000 Parisiennes et Parisiens en leur permettant de bénéficier de cette formation à la langue française.

Nous concernant, nous avons le Centre Cerise et le Centre Social La Clairière qui proposent aux habitantes et aux habitants de Paris Centre des cours de français. Nous avons d'ailleurs accueilli il y a un an, et j'espère que nous le referons cette année, la cérémonie de remise des diplômes du DELF à une vingtaine d'apprenantes et apprenants du Centre La Clairière. C'était extrêmement valorisant pour nous services publics que de pouvoir mettre en valeur le travail assidu et l'engagement de ces personnes parce que c'est extrêmement difficile d'apprendre une nouvelle langue, de surcroît sur le tard, en plus le français qui n'est pas la langue, pour avoir été professeur de français, la plus simple à apprendre. C'était très émouvant de les voir se faire remettre le diplôme sous le regard de leur famille et de leurs enfants. Ce sont bien ces délibérations qui, d'un coup, à un moment, deviennent réelles quand on voit les yeux des gens et la fierté des familles et de pouvoir faire en sorte que ces familles puissent être plus autonomes dans leurs démarches administratives au quotidien. Ce n'est pas qu'une question de « il faut s'intégrer parce qu'il faut s'intégrer », c'est aussi de concrètement faciliter la vie des gens pour qu'ils puissent se sentir autonomes.

Je vous propose de voter cette belle délibération. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Shirley. Nous avons vraiment des structures qui apprennent le FLE à Paris Centre et nous pouvons saluer leur travail. Je salue également le travail des UP2EA où nous avons en collège, en élémentaire, ce même travail de FLE qui est mis en place.

Nous allons passer au vote de cette délibération DDCT 89. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 60 1, place du Châtelet (Paris Centre) - indemnisation d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons ensuite passer à la DLH 60 présentée par Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire, entre autres au commerce. Il s'agit de cette délégation. Merci Dorine.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci Madame la Maire. Chère Karine, chers collègues, chers habitants. Nous revenons place du Châtelet, là où nous étions avec ma collègue Benoîte LARDY, puisqu'il s'agit d'un café bar restaurant bien connu des Parisiens et des Parisiennes. Vous savez que place du Châtelet il y a 4 cafés aux 4 coins de la place qui font partie d'ailleurs de l'ensemble des locaux communaux de la Ville de Paris. Côté Théâtre Sarah BERNHARDT vous avez le Sarah BERNHARDT, le bien nommé qui, lui, avait gardé cette dénomination, le Mistral, et de l'autre côté de la place, vous avez le Vieux Châtelet du côté du quai et enfin le Zimmer du côté de l'avenue Victoria.

Et c'est de ce café bar restaurant, cette brasserie très parisienne, le Zimmer dont il s'agit ce soir puisqu'il y a eu un incident, ce que nous appelons couramment un dégât des eaux. Des dommages sont apparus en 2021 et la responsabilité de ce sinistre incombe à la Ville de Paris puisqu'il s'agissait d'une fuite sur une chute évacuation d'eaux pluviales.

Le montant des dommages a été expertisé, il s'agit d'une somme de 8648,50 €. Dans cette délibération, il est demandé d'autoriser la Maire, tout simplement, à procéder à cette indemnisation qui fait l'objet d'une petite convention.

Je n'en dis pas plus, vous avez tous les éléments, je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci beaucoup Dorine. Pas d'interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DPE 42 Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous revenons avec Jacques BOUTAULT pour la délibération DPE 42 concernant des associations œuvrant pour la réduction des déchets. Jacques.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Tout à fait, Madame la Maire. La Ville de Paris encourage non seulement l'économie circulaire, mais elle encourage aussi la non-production de déchets à travers des opérations comme des « Territoires zéro déchet » comme le nôtre que nous cogérons avec ma collègue Dorine BREGMAN, rue du Vertbois, dont l'opérateur est la Régie de quartier.

Il s'agit, en l'occurrence, non pas d'attribuer des subventions aux opérateurs de ces « Territoires zéro déchet », mais d'encourager la réduction des déchets dans tous les domaines et notamment dans les domaines où les structures sont de grosses productrices. C'est le cas pour Paris Centre du Troisième café puisque vous savez que c'est un café qui a été créé par un collectif d'habitants de Paris Centre, du 3e arrondissement, qui sont très attachés à deux choses particulièrement, même à trois d'ailleurs : à l'insertion professionnelle, à la valorisation des déchets de leur cuisine et la troisième chose est la qualité de l'assiette et je vous invite à aller y déjeuner le midi si vous le souhaitez, c'est tout aussi bon que sympathique. Pour encourager Les amis du Troisième café qui est l'association gérante de ce Troisième café, la Ville de Paris nous propose de leur attribuer la modique somme de 2000 € afin de les aider à mettre en place au cours de l'exercice 2023 toute une série d'actions pour mieux valoriser leurs déchets de cuisine.

La délibération porte aussi sur des aides, toujours dans le domaine de la réduction des déchets, à 3 autres associations, je les cite : Tendance 19, Emmaüs Défi très connu pour sa gestion de la ressourcerie de Paris Centre et qui travaille d'une façon générale sur le réemploi des objets, la collecte et le tri de tout ce qui peut être reconfectionné pour servir à nouveau, être réemployé et enfin, au groupe SOS Solidarités qui travaille en direction de jeunes en grande précarité et les aide à pouvoir travailler à la journée, il faut remplir de nombreuses conditions, avoir 18 à 25 ans, donc ne pas être éligible au RSA et l'association SOS Solidarité se propose de travailler dans l'insertion à des chantiers pour limiter la production de déchets et gérer les déchets des structures avec lesquelles elles ont contracté.

Ces 5 associations, si vous votez favorablement à la délibération, se verront attribuer pour l'année 2023 une subvention d'un montant total de 24 700 €.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci cher Jacques. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 92 Transformations olympiques - Subventions projets Olympiade Culturelle – insertion et lutte contre l'exclusion

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous revenons vers Shirley WIRDEN avec la DSOL 92 pour des subventions projets Olympiade Culturelle – insertion et lutte contre l'exclusion.

Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci Madame la Maire. En effet, cette délibération propose de soutenir des projets initiés par des acteurs parisiens dans le cadre de l'olympiade culturelle de Paris 2024, programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie en amont, pendant et après les jeux à destination de personnes en situation de précarité, en exil ou sans-abri.

Il est ainsi proposé d'octroyer une subvention de 1 160 € à l'association Aurore pour permettre aux jeunes majeurs isolés de 18 à 30 ans accompagnés par l'accueil de jour Itinérances du 10e de découvrir la création contemporaine à travers la participation en tant que spectatrices et spectateurs à la programmation du Carreau du Temple et de bénéficier d'une première sensibilisation à des pratiques artistiques, la danse, le théâtre et la musique. Il y a des ateliers découverte de pratiques animés par des artistes et des professionnels dans les locaux du Carreau du Temple organisés en 4 temps forts dans l'année.

J'ajoute que le Carreau continue à accueillir les femmes en situation de rue avec Aurore tous les mardis autour d'actions culturelles avec la participation d'autres institutions culturelles de Paris Centre, Paris Centre terre de culture et de solidarité.

Merci de bien vouloir voter cette délibération.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Shirley. Il y a un bruit étrange, c'est un chien, d'accord, c'est dehors.

Nous allons passer au vote tout de même, de cette belle délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 95 Aide alimentaire. 11 subventions de fonctionnement pour 9 associations (507 738 €) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons passer à la DSOL 95, toujours avec Shirley, peut-être avec une petite introduction parce qu'il y a vraiment l'ouverture de l'épicerie sociale, enfin. Un projet développé depuis 3 ans avec Shirley et Ariel. Cette ouverture va s'incarner ce soir au 6, rue de Jouy. Shirley, je te laisse en dire plus à tout le Conseil municipal.

Shirley WIRDEN, Adjointe au maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci. Je suis très contente que nous puissions avoir cette délibération. Ces 11 subventions de fonctionnement pour 9 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies qui s'inscrivent dans le pacte de lutte contre l'exclusion. Le but est de soutenir ces associations.

Nous concernant, il y a une subvention de fonctionnement de 12 500 € à l'association de La Chorba que nous connaissons bien pour la reprise de la distribution des lunch box sur le dispositif Art&Food de Paris Centre dans les lieux culturels de Paris Centre qui sont faites fin juillet – fin août.

Une subvention de fonctionnement de 48 430 € pour le projet Refugee Food de l'association Food Sweet Food, décidément c'est très anglo-saxon, pour la préparation de 250 repas quotidiens sur la même période fin juillet – fin août assurée par des salariés réfugiés en insertion de l'association et distribués par Emmaüs Solidarité au sein du restaurant administratif de l'Hôtel de Paris à destination des personnes précaires.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Une subvention de fonctionnement à Emmaüs Solidarité de 34 804 € pour la distribution assurée lors du dispositif Refugee Food des repas au sein, j'en parlais, de l'ASPP.

Une subvention de fonctionnement de 2 500 € à la Croix-Rouge de Paris Centre pour un des grands projets de la mandature qui est l'ouverture de cette épicerie sociale et solidaire. Je suis évidemment très fière de pouvoir l'annoncer aujourd'hui, elle ouvrira très prochainement, comptez sur moi pour faire une belle inauguration festive. Cristina CASTIGLIONI de la Croix-Rouge a beaucoup travaillé dessus, des travaux ont eu lieu tout l'été, c'est beau, c'est propre, c'est prêt à accueillir le public. Pour vous donner plus de précisions, nous partons d'abord sur des produits secs et d'hygiène, nous tournerons autour d'une vingtaine de bénéficiaires dans un premier temps pour y aller tout doucement. Ces bénéficiaires seront orientés directement par l'Espace parisien des solidarités par les travailleurs sociaux. Nous sommes justement en train de mettre en place le process de fléchage entre l'EPS et la Croix-Rouge. Ce ne sera pas écrit, l'idée est que les gens se sentent à l'aise pour pouvoir aller dans cette épicerie sociale et solidaire. Ils le font sur un projet, c'est-à-dire que c'est une aide qui sera octroyée pendant 3 mois, potentiellement renouvelable, mais elle doit être corrélée à un projet, typiquement un déménagement, un projet d'obtention d'un permis de conduire, un chômage, voilà, il y a des événements de la vie divers et variés. Les travailleurs sociaux seront à même de pouvoir organiser cette file et nous le faisons dans une mixité de public : familles monoparentales, seniors, jeunes étudiants, etc. Nous allons essayer de faire en sorte que cette épicerie vive de cette manière. Elle ne sera pas ouverte tout le temps, et quand elle ne le sera pas, elle servira à des cours de FLE, à la Croix-Rouge aussi pour d'autres activités. Le but sera d'étendre après à des produits frais et d'organiser son développement. C'était une grosse demande de la part des travailleurs sociaux, une grosse demande de la part des associations. Je pense que malheureusement elle aura du succès et en même temps cela correspond à un besoin. C'est un beau projet et je serai ravie de vous convier à cette inauguration.

Merci de bien vouloir voter cette délibération.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Shirley. Je pense que c'est une épicerie qui est attendue par une partie de nos habitants également. Je vous invite à voter la délibération DSOL 95.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je vous remercie pour l'adoption l'unanimité de la DSOL 95 et donc de l'épicerie sociale et solidaire 6, rue de Jouy.

2023 DSOL 107 Subventions (5 460 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous passons à la DSOL 107 avec Catherine TRONCA, Adjointe au Maire, entre autres en charge des seniors, des solidarités entre les générations, qui va nous parler d'accès des seniors à une activité physique.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

La DSOL 107, que je vais avoir le plaisir de vous présenter concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5460 € à 3 associations pour leur action facilitant l'accès des seniors à une activité physique.

La collectivité parisienne soutient au sein du schéma « seniors à Paris 2022 – 2026 » ces initiatives afin de prévenir et de ralentir la perte d'autonomie et d'anticiper l'apparition des premières fragilités. Le sport est aussi, bien sûr, un vecteur essentiel de lien social.

L'association qui nous concerne est l'Association Sportive les Galipettes dont le siège est dans le 3e qui permet aux seniors LGBT+ de pratiquer de la gymnastique et en particulier de l'acrobatie au sol dans un cadre bienveillant et inclusif. Cela se passe au gymnase municipal Fournier dans le 11e arrondissement à un tarif accessible, ce qui permet de poursuivre cette activité.

La subvention totale est de 5460 €. Nous proposons 1 000 € à l'association Galipettes, 1 260 € à l'ASSERAP qui est dans le 7e et 3 200 € à Judo Club Baudricourt qui est dans le 13e.

Compte tenu de ces éléments et de la qualité des projets, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Pour l'association Galipettes (trop mignon), pour cette DSOL 107. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 97 Subventions (70 000 euros) et avenants aux conventions avec 4 associations - Insertion professionnelle personnes en situation de handicap

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous continuons avec Catherine avec la DSOL 97 concernant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Tout à fait. C'est dans le cadre de la politique parisienne en faveur du handicap que la collectivité parisienne encourage toutes ces initiatives associatives. 4 associations sont concernées : La Vague à l'âme qui est dans le 20e, l'ANPHI prévention du handicap pour l'information qui est dans le 18e, Clubhouse France qui est dans le 19e.

La nôtre a un nom très long : 100 % en dynamique – pour la réussite de jeunes handicapés et en fait nous l'appelons la fédé 100 % en dynamique, ce qui est plus simple, le siège est à la Maison des initiatives étudiantes, rue des Tournelles dans Paris centre. C'est une fédération nationale étudiante qui a pour mission d'agir en faveur d'une société inclusive en facilitant les conditions de vie, d'études, d'intégration sociale et d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. À cette fin, elle forme de nombreux bénévoles et inclut des acteurs qualifiés désireux de soutenir leurs démarches. Les principaux champs d'action sont le tutorat, ce qui est intéressant, ce sont des binômes, l'aide à l'orientation de l'enseignement secondaire et l'animation d'un réseau de plateformes d'entraide aux jeunes soit en binôme, soit en action collective. En 2022, ce

réseau parisien compte 12 associations spécialisées, 10 établissements secondaires, 12 du supérieur et 13 associations étudiantes.

Il est donc proposé pour 2023 sur cette somme de 70 000 € une subvention et signature d'avenant au CPO à cette association Handi 100 % dynamique.

Mes chers collègues, je vous propose de délibérer favorablement pour cette délibération au vu des enjeux. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Catherine. Donc pour la DSOL 97. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DU 108 Vente à AXIMO de 12 lots 54, rue de Cléry (Paris Centre) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous passons à la DU 108 avec Gauthier CARON-THIBAULT pour une jolie vente à AXIMO de 12 lots 54, rue de Cléry.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris

Avec Aurélien VÉRON en binôme, quand même, je pense, sur cette délibération. C'est effectivement, Madame la Maire, une délibération qui fait suite à la vigilance que nous effectuons chaque fois sur les déclarations d'aliénés puisque nous avions repéré qu'au 54, rue de Cléry dans le 2e arrondissement, il devait y avoir une vente à la découpe qui était en cours puisque nous voyions plusieurs DIA apparaître. Nous avons pris contact directement avec les propriétaires de l'immeuble et nous avons convenu après discussion que la Ville, par préemption, pourrait acquérir 12 lots représentant en gros 4 appartements pour un montant de 776 000 €. Ces appartements ont donc été acquis après avis favorable des domaines. Il s'agit à travers cette délibération de revendre ces biens à un bailleur social, filière de Paris Habitat, spécialisé dans la gestion locative en copropriété, le bailleur AXIMO, afin que AXIMO puisse effectuer des travaux dans ces logements et les verser dans le parc social. Ce sont 4 petits logements, puisque nous sommes sur des 2 pièces généralement qui mesurent 22,15 m², 26 m², 30 m², donc nous ne sommes pas sur du logement familial, nous sommes sur des logements qui permettront de loger des célibataires, des couples, des étudiants, afin de pouvoir continuer ainsi à renforcer la mixité sociale de notre arrondissement. Merci Madame la Maire.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Aurélien VÉRON, je vous en prie.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

La préemption de cet immeuble, qui est un petit immeuble rue de Cléry en état tout à fait correct, nous semble étrange. Vous préemptez 4 appartements privés de petite taille avec des locataires qui sont bien là, qui auraient pu peut-être acheter à un prix raisonnable ces appartements et vous les retirez du marché pour rétrécir le marché locatif privé. Donc l'offre de logements locatifs privés va encore baisser d'un cran, de 4 appartements, nous connaissons un petit peu les soucis pour se loger aujourd'hui. Les seuls travaux envisagés sont des travaux d'isolation pour rentrer dans les bonnes catégories d'isolation thermique, mais pas de travaux lourds envisagés. Donc il n'y a pas de nécessité de préempter sinon de vouloir augmenter le taux de logements sociaux dans le centre, sachant que Paris est déjà de fait dans le cadre de la loi SRU, respecte les 25 % puisque les livraisons qui vont arriver nous mettent dans les 25 %.

J'ai du mal à comprendre que la mairie achète 766 000 € un petit immeuble avec 4 petits appartements pour les revendre 200 000 € dans les 3 mois qui suivent, donc perdant 566 000 €. Pour 4 petits appartements, chaque petit studio ou petit deux-pièces de 22 m² va coûter 160 000 € définitivement perdus puisque la propriété est cédée à ce bailleur social. Donc Paris verse juste de l'argent pour créer cette mixité qui en fait aboutit à quoi ? Un tirage au sort régulièrement des quelques chanceux qui peuvent accéder à ces logements, c'est quasiment un tirage au sort puisque les commissions de décision tirent au sort parmi… il y a 200… je vois bien l'énervement de Boris qui est un fervent défenseur des logements sociaux, mais vous avez 250 000 demandes de logements sociaux, vous avez quelques milliers d'appartements qui se libèrent tous les ans. Vous imaginez bien qu'entre les 250 000 demandeurs et ceux qui aboutissent dans les quelques milliers de chanceux qui tirent un, alors je dis tirage au sort, ils partent par des commissions d'attribution, mais vous savez bien que quelques milliers, 3000 – 4000 par an dont une partie par la mairie de Paris seulement parce qu'il y a une partie qui est attribuée par la préfecture de police et une autre partie par les ministères. Donc vous avez quelques centaines, allez peut-être 2 000, logements par an à livrer sur 250 000 demandeurs, autant dire qu'il y en a 248 000 qui vont attendre peut-être un

siècle avant d'avoir leur logement. Ceux qui aboutissent, ceux qui arrivent chez nous tirent le bon numéro au bon moment et 248 000 restent sur le carreau chaque année.

Par ailleurs, quand vous avez des petites surfaces de 22 m², vous avez effectivement des célibataires ou des couples. Les plafonds pour les logements sociaux sont extrêmement bas, cela veut dire que vous avez des revenus qui sont en dessous même des salaires des agents municipaux, peut-être pas pour les PLS, mais pour les PLAI et PLUS nous en sommes loin. Donc vous allez faire venir des gens qui ne travaillent pas à Paris, qui prennent les transports en commun le matin pour aller en banlieue pendant que des agents municipaux qui vivent en banlieue n'ont pas de place à Paris. Donc que ces petites surfaces ne correspondent pas aux besoins de la ville, il faut de grandes surfaces, vous avez d'ailleurs logé des familles à la Samaritaine, voilà des projets qui permettent à des familles de s'installer, des familles qui travaillent à Paris.

Là, je ne comprends pas la logique, vous dilapidez 566 000 € pour un bien qui n'appartiendra plus jamais à la mairie de Paris, pour 4 petits appartements qui verront arriver des gens qui ne travaillent pas à Paris.

Je ne comprends pas cette logique-là, donc nous voterons contre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je vais juste apporter une précision moi-même. Je vous invite à venir dans une de mes permanences logement. J'ai reçu 750 personnes depuis le début de la mandature, et vous verrez si chaque appartement n'est pas important. Nous en avons peut-être 2 000, mais ce sont 2 000 personnes qui vont pouvoir rester à Paris Centre, qui vont avoir un toit sur la tête, qui vont pouvoir reconstruire leur vie alors que pour le moment elles ont des conditions certainement soit insalubres, soit elles sont victimes de violences faites aux femmes, donc vraiment chaque appartement est important. Je laisse la parole à Gauthier pour développer.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris

Merci Madame la Maire. Monsieur VÉRON, vous êtes prévisible et caricatural comme à chaque secteur d'arrondissement puisqu'à chaque secteur d'arrondissement, nous faisons passer des délibérations pour augmenter le parc de logements sociaux à Paris.

Déjà, nous n'avons pas préempté un immeuble, nous avons préempté 12 lots représentant 4 appartements au sein d'un immeuble. Quand nous avons rencontré la famille qui était propriétaire de cet appartement, elle était en train de le vendre à la découpe. Nous l'avons laissé vendre en grande partie l'intégralité des logements qu'elle avait puisque ces logements étaient vides. Donc nous avons mis sur la table la possibilité pour elle de vendre les logements vacants au tarif du marché et de revendre à la mairie les logements qui étaient occupés, cela représentait 4 logements et des logements occupés par des personnes qui n'avaient pas les moyens de payer puisque si vous avez lu le rapport joint à cette délibération, il y avait des personnes âgées, des personnes qui avaient des difficultés pour payer leur loyer, donc des personnes qui étaient

effectivement dans l'incapacité d'utiliser leur propre droit de préemption sur ces appartements. Nous avons préservé le droit à ces personnes de continuer à vivre là où elles le souhaitent.

Un état correct de ce bâtiment ? Pas vraiment, très franchement, je crois que si vous avez aussi lu encore une fois le rapport vous verrez qu'il y a même des logements indignes qui étaient occupés. L'indignité, cela correspond tout simplement à une situation pour un appartement où il n'y a pas de point d'eau à l'intérieur de cet appartement et ces logements étaient néanmoins loués. Je ne crois pas que l'on puisse dire que l'état de cet immeuble était correct. Du coup, nous allons effectuer des travaux dans ces appartements. Nous allons effectuer des travaux qui, effectivement, ne sont pas au même niveau que ce que nous pouvons faire quand nous achetons un immeuble en bloc puisque dans ces cas-là nous pouvons rénover l'intégralité, faire des travaux d'isolation, etc. Néanmoins, nous serons dans la copropriété et nous pourrons agir dans le cadre de l'AG pour pouvoir voter des travaux et en particulier des travaux de rénovation thermique.

Vous avez encore une fois mal lu également la délibération puisque vous dites que nous avons acheté 766 000 et que nous le revendons donc 200 et quelques, que du coup nous faisons une grosse réduction de 566. Ce que vous avez oublié de préciser, c'est que la Ville de Paris, comme toute ville qui n'atteint pas les 25 % de logements sociaux, doit tous les ans payer une taxe à l'État, une forme d'amende. À chaque fois, quand nous vendons des logements à un bailleur social et que nous faisons une dégressivité, une réduction sur le prix, c'est parce qu'en fait nous déduisons de l'enveloppe que nous devons à l'État les fonds que nous n'avons pas reçus du bailleur social. In fine, nous nous en ressortons puisque ce qui n'a pas été versé par le bailleur social, nous ne le reversons pas à l'État dans le cadre de l'amende que doit payer la Ville de Paris puisque nous n'atteignons pas les 25 %. Mais scoop, Monsieur VÉRON, nous ne payons pas cette amende puisque nous faisons tellement d'efforts pour atteindre ces 25 % de logements sociaux que nous avons suffisamment de possibilités de réduction de l'amende qui est calculée.

Le tirage au sort, je vous laisserai ces propos, c'était une pratique qui était en vigueur quand votre famille politique était en responsabilité à la Ville de Paris dans les commissions d'attribution des places en crèche, dans les commissions d'attribution des logements sociaux. Tout cela est un temps qui est révolu, je suis même encore étonné de voir ces propos qui sont utilisés puisque même vos collègues qui sont maires

d'arrondissement se sont pliés à l'exercice et maintenant continuent à mettre en place et à les faire vivre des commissions d'attribution des logements sociaux.

Enfin, sur les loyers, c'est toujours la même chose. Des loyers excessivement bas, le PLS, il faut avoir 2500 € de ressources par mois quand on est célibataire pour pouvoir bénéficier d'un logement en PLS. Ce ne sont pas forcément des logements excessivement bas et même quand on est en logement PLI, on est sur des logements qui sont aux minimums sociaux. Et n'ayez pas peur Monsieur VÉRON, dans le centre de Paris il y a des personnes qui vivent déjà dans le centre de Paris, qui sont en dessous de ces plafonds de ressources et qui seront éligibles à ces logements. Le préfet ira certainement par le Dalo attribuer ces logements à des personnes qui vivent sur tout Paris, mais soyez sûr qu'à la mairie de Paris Centre, nous ferons tout le nécessaire sans rencontrer aucune difficulté pour trouver des demandeurs de logements qui vivent déjà dans notre arrondissement.

Je voudrais finir juste par un dernier élément. La ville que vous proposez, Monsieur VÉRON, n'est pas une ville de propriétaires, ce n'est pas une ville de locataires, c'est une ville de propriétaires bailleurs, mais pour cela c'est une ville de propriétaires expulseurs que vous proposez puisqu'à chaque fois que nous sommes en train de racheter un immeuble qui est occupé, vous vous y opposez toujours avec la même excuse que cela va gripper, va empêcher la fluidité au sein du marché locatif. Mais derrière cela, derrière ce que vous dites, vous dites tout simplement que vous souhaitez avoir une ville où l'on peut mettre à la rue plus facilement les locataires des appartements qui sont achetés pour pouvoir renforcer le secteur privé. Avec le logement social, nous maintenons les gens sur place et nous créons une offre pérenne dédiée aux locataires pour la Ville. C'est cela la mixité et c'est ainsi que nous l'avons créée, notamment dans le centre de Paris. Merci.

Applaudissements.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Gauthier. Nous allons passer au vote, nous sommes vraiment hors temps là. Vous pourrez poursuivre peut-être…

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Les chiffres sont faux, les chiffres de plafonds sont faux, je les ai sous les yeux, ce ne sont pas ces plafonds-là. La description ne correspond pas tout à fait. Les plafonds de revenus pour les logements sociaux ne sont pas ceux que vous avez avancés.

Ensuite, l'entretien du parc actuel à Paris laisse à désirer très sérieusement. Ce serait bien, plutôt que d'acquérir de nouveaux logements, d'entretenir les existants avec des dégâts considérables qui sont rapportés par les locataires.

Quant aux locataires en place, de nombreux exemples à Paris Centre montrent qu'ils sont souvent harcelés pour être chassés par les bailleurs sociaux qui veulent les remplacer par une autre population.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Oh là là ! mais alors cela non, mais pas du tout. Nous allons nous arrêter là, Monsieur VÉRON, parce que moi je m'occupe de la gestion locative, ce n'est pas du tout le cas.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

J'ai la grille sous les yeux, j'ai les chiffres sous les yeux, cela ne correspond pas à vos chiffres.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ce n'est pas du tout le cas, c'est très très rare les expulsions.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Très bien, très bien. Le Canard Enchaîné en a parlé, il y a d'autres affaires, je vous les laisse. Restez dans votre déni.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je vous propose de passer au vote, parce que là nous sommes sur un tissu de mensonges.

Qui souhaite voter contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 4 contre.

2023 DVD 57 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 194 100 € en investissement) et conventions associées

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons passer à la dernière délibération avec Florent GIRY avec la DVD 57 avec un soutien aux associations de vélo.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Merci beaucoup. Quand c'est moi qui parle, c'est que c'est la fin des délibérations et donc c'est une bonne nouvelle, c'est que nous pourrons bientôt aller dîner. Je vais faire très vite pour ne pas retarder ce moment intéressant.

La DVD 57 est une délibération que nous avons tous les ans, qui correspond à la mise en œuvre du plan vélo sur son aspect soutien à l'écosystème associatif. C'est-à-dire que le plan vélo correspond d'une part aux infrastructures, aux aménagements cyclables, d'autre part au stationnement et notamment au stationnement en ouvrage qui coûte un peu cher avec les travaux et, d'autre part, ce soutien à l'écosystème vélo.

Nous parlons ici d'ateliers de réparation, de vélos-écoles, de promotion de la pratique et cette délibération propose ainsi des subventions pour 25 associations à hauteur de 273 500 € en fonctionnement et 194 100 € en investissement.

Pour Paris Centre, nous pouvons citer notamment MDB, Mieux se Déplacer à Bicyclette, qui est l'association un peu chapeau des associations cyclistes à Paris, qui assure l'accueil à la Maison du vélo qui est à proximité de la place de la Bastille et qui déploie aussi des actions variées sur la sécurité routière, le plaidoyer, le marquage des vélos contre le vol, etc. Elle bénéficiera de 28 000 €.

Nous pouvons citer également AICV qui propose des stages d'apprentissage dont une partie sont réalisés à Paris sur la place de la Bastille et sur le parc des Rives de la Seine, rive droite, Cycl'Avenir qui utilise le vélo comme outil d'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées, ou encore SoliCycle qui anime des ateliers d'autoréparation et souhaite développer par cette subvention les cours d'apprentissage pour adultes (coucou Karine).

Je vous invite donc à voter cette délibération. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci Florent pour ce petit clin d'œil. Dès que la piste cyclable de la rue de Bretagne est faite, je m'y mets, c'est promis.

Trêve de plaisanterie, je vous invite à voter. Nous avons Antoine SIGWALT qui n'est pas là et Véronique LEVIEUX. Ah, voilà Véronique. Nous y allons quand même.

Sur la délibération DVD 57. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous ne pouvons pas aller dîner tout de suite parce que nous avons un premier vœu, le vœu 15, VPC 2023 15, vœu déposé par Shirley WIRDEN que vous avez sur table. C'est une proposition de vœu qui a été amendée à ce stade par le groupe PEC. Je vous propose de le transformer éventuellement en vœu majo. Jacques, Corine. Vous l'avez sur table. Shirley va présenter ce vœu et ensuite vous pourrez… Vas-y.

VŒUX

VPC 2023 15 Vœu déposé par Shirley WIRDEN relatif au théâtre des déchargeurs

Merci Karine. Je pense que tout le monde a en tête l'émotion qui a eu lieu cet été autour du Théâtre des Déchargeurs et de la fermeture de ce théâtre qui a surpris un peu tout le monde. Je sais, et je commence, Benoîte en dira un mot, mais je salue déjà la réactivité de Benoîte sur cette affaire et le temps qu'elle y a passé.

Ce vœu s'inscrit dans une logique de soutien à l'équipe des Déchargeurs et aussi à notre attachement, à Paris Centre, à la vocation culturelle de ce lieu qui est protégé par le PLU, mais il est important qu'à l'échelle de notre majorité municipale nous puissions réaffirmer ce soutien à la fois à l'équipe et à la vocation culturelle de ce lieu.

Il y a un promoteur immobilier qui l'a acheté et qui prévoit une restructuration complète. C'est pour cela que face à cette inquiétude et à la fermeture de ce lieu, nous avons souhaité porter ce vœu. Nous demandons plusieurs choses, 3 choses spécifiquement. Qu'à l'instar des démarches déjà entreprises par la Mairie de Paris et le ministère de la Culture veille à ce que le plus grand nombre de spectacles de facto qui se retrouvent sans programmation aujourd'hui trouvent un lieu de représentation alternatif à Paris, en petite couronne ou en région. L'idée est bien d'aider les intermittents, les techniciens qui

viennent d'être privés des heures de travail prévues contractuellement pour la saison à venir et de pouvoir maintenir leur activité, de ne pas les plonger dans la précarité. Que la Ville de Paris facilite et permette le dialogue entre le nouvel acquéreur du bâtiment du théâtre et l'équipe des Déchargeurs afin que la poursuite de leur activité sur le site soit sérieusement étudiée, voire puisse aboutir à une solution satisfaisante pour l'équipe et enfin que le bâtiment du Théâtre des Déchargeurs, comme je le disais, demeure un lieu de création théâtrale et musicale conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1945 sur les spectacles.

Le but est très clair, faciliter, aider, soutenir et, bien sûr, protéger les équipes et les techniciens intermittents tout autant que la vocation culturelle de ce lieu. Je vous remercie mes chers collègues.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Benoîte, je crois que tu voulais compléter.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Je te remercie, Shirley, de bien avoir voulu, avec nous, réécrire le vœu puisqu'entre ta première rédaction et quand il est arrivé, nous avions eu plusieurs entretiens et relations avec la mairie, avec la Ville et avec 3 des salariés donc c'était bien de l'actualiser.

Effectivement, j'ai été en relation avec Carine EKON depuis le mois de juillet, d'abord pour essayer de comprendre les tenants et les aboutissants. J'avais même proposé, s'il y avait une demande immédiate, de prêter la salle Jean DAME de manière provisoire.

Ce que nous pouvons dire peut-être aussi, c'est qu'il y a une proposition qui est arrivée récemment, je pense aujourd'hui, de la part du promoteur, de rencontrer les salariés, en tout cas 3 d'entre eux, ici, pour une tentative de conciliation.

Que dire d'autre ? Évidemment, le problème qui se pose est qu'il faut que les salariés s'associent au moins à 2 pour créer une direction, que ce soit pour éventuellement continuer au théâtre des Déchargeurs ou dans un autre lieu.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire en complément. Merci Shirley.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Y a-t-il des demandes d'intervention concernant ce vœu ? Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

Procès-verbal

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Il y avait un vœu dans l'ordre du jour initial qui était le vœu 2023 16, déposé par Amina BOURI, qui a été changé en communication, donc je pense que nous avons tous les éléments pour pouvoir clôturer cette séance. Je vous en remercie, je vous souhaite une excellente soirée.

Je remercie nos habitants qui ont été fidèles et présents pendant toute la durée de ce Conseil de secteur. Merci à eux.

Une intervenante

Merci à toi Karine pour cette présidence magistrale. Bravo.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, merci c'est gentil.

Applaudissements.

La séance est levée à 21 h 28.

Le Maire de Paris Centre	La Secrétaire de séance
Ariel WEIL	Dorine BREGMAN